

Auteur ou collectivité : Exposition universelle. 1878. Paris

Auteur : Exposition internationale (1878 ; Paris)

Auteur secondaire : France. Ministère de l'agriculture et du commerce (1869-1881)

Titre : Rapport au ministre de l'agriculture et du Commerce sur la situation des travaux préparatoires au 1er novembre 1877

Adresse : Paris : Typographie Tolmer et Isidor Joseph, 1877

Collation : 1 vol. (92-[15] p.) : tabl. ; 28 cm

Cote : CNAM-BIB 4 Xae 20

Sujet(s) : Exposition internationale (1878 ; Paris) -- Planification ; Exposition internationale (1878 ; Paris) -- Comptabilité -- Tableaux, graphiques, etc. ; Construction -- France -- 19e siècle  
Langue : Français

Date de mise en ligne : 21/12/2017

Date de génération du document : 28/2/2018

Permalink : <http://cnum.cnam.fr/redir?4XAE20>







*4° Xaell.*

# RAPPORT

AU

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

SUR LA

## SITUATION DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

AU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1877



# ТЯОППАЯ

СИБИРЬ

ЖУРНАЛ ДЛЯ ПРИЧИТАНИЯ ЗАВЕДУЩИМ

САНКТ-ПЕТЕРБУРГСКОГО УНИВЕРСИТЕТА

НА Ч. НОЯБРЕ 1877

СИБИРЬ

ЖУРНАЛ ДЛЯ ПРИЧИТАНИЯ ЗАВЕДУЩИМ  
САНКТ-ПЕТЕРБУРГСКОГО УНИВЕРСИТЕТА

СИБИРЬ

*W Xae M*

*1° 22*

*4° Xae 20*

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1878

A PARIS

---

# R A P P O R T

A U

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

SUR LA

SITUATION DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

**AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 1877**

---

PARIS

TYPOGRAPHIE TOLMER ET ISIDOR JOSEPH  
43, RUE DU FOUR-SAINT-GERMAIN, 43

—  
1877

CNAM. BIBLIOTHEQUE CENTRALE



1 7501 00211672 9

## SOMMAIRE

	Pages.
I. — Dispositions générales . . . . .	5
II. — Travaux . . . . .	10
III. — Section étrangère . . . . .	16
IV. — Section française . . . . .	26
Groupes II, III, IV, V, VI, VII. . . . .	29, 31, 32,
Groupes VIII et IX. Agriculture et Horticulture . . . . .	33 36, 38
V. — Beaux-Arts . . . . .	40
VI. — Exposition historique de l'Art ancien. — Ethnographie des peuples étrangers à l'Europe . . . . .	43
VII. — Exposition des sciences anthropologiques . . . . .	46
VIII. — Catalogue . . . . .	49
IX. — Service de santé . . . . .	52
X. — Situation financière . . . . .	54
Résumé . . . . .	63
Annexe A. . . . .	67
— B. . . . .	95

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1878  
A PARIS

---

# RAPPORT

SUR LA

## SITUATION DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Au 1<sup>er</sup> Novembre 1877

---

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les décisions de principe relatives à la préparation de l'Exposition de 1878, et les mesures véritablement organiques auxquelles cette préparation a pu donner lieu sont, pour la plupart, antérieures au 15 mai 1877, et se trouvent exposées avec assez de détails dans le rapport publié à cette date pour qu'il soit inutile d'y revenir dans le présent travail.

Cependant, au 15 mai, plusieurs questions importantes, relatives à l'exploitation plutôt qu'à l'organisation même de l'Exposition restaient encore à résoudre.

Parmi celles qui ont été mises à l'étude, ou qui ont reçu une solution, depuis le 15 mai, il convient de citer les dispositions relatives aux récompenses et à la réglementation des entrées. Deux décrets, en date, l'un du 14 août, l'autre du 13 octobre 1877, visent ces deux points essentiels.

## RÉCOMPENSES.

La détermination des récompenses à décerner aux exposants, le mode d'attribution de ces récompenses, la nomination et le fonctionnement du jury international forment peut-être la partie la plus délicate de la tâche qui s'impose aux organisateurs d'une Exposition universelle. L'expérience de 1867, en effet, suffirait à démontrer combien il faut de précautions pour arriver à concilier les devoirs de l'hospitalité avec l'impartiale appréciation des mérites individuels. Aussi semblerait-il téméraire de constituer les différents jurys, et d'en réglementer la compétence ou les attributions, avant de s'être suffisamment rendu compte des caractères que pourront présenter les expositions étrangères et l'exposition nationale dans leur ensemble ainsi que dans leurs détails. Les règlements arrêtés longtemps à l'avance ont dû, presque toujours, se modifier à l'usage, et l'histoire des expositions offre peu d'exemples d'un programme auquel, en matière de récompenses, on se soit fidèlement conformé.

C'est à la Commission supérieure des expositions internationales qu'appartient, sans partage, la responsabilité du règlement qu'est venu sanctionner le décret du 14 août 1877. La Commission, lorsqu'elle aborda cet important travail, était restée, depuis près d'un an, complètement étrangère aux mesures prises en vue de l'Exposition ; elle venait, il est vrai, de recevoir dans son sein trois nouveaux membres, dont l'un, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président du Sénat, lui était donné comme Président en cas d'absence des Ministres de l'Agriculture et de l'Instruction publique, ses présidents naturels. Ainsi constituée, elle consacra trois longues séances à la discussion du projet qui lui avait été présenté, au nom de sa sous-commission des règlements, par M. Dumas, de l'Institut. Mieux que personne, le savant rapporteur était au courant des précédents créés par les expositions antérieures : on n'a point oublié, en effet, le rôle important qu'il a joué dans le jury international, en 1855 et en 1867, ainsi que dans la Commission impériale chargée d'organiser la dernière Exposition française. Aussi M. Dumas n'a-t-il pas eu de peine à faire accepter par la Commission supérieure un projet qui reproduisait, en essayant de les adapter à la situation nouvelle, les principales dispositions du règlement de 1867. Le système reste, à peu de choses près, le même quant à la classification des récompenses et à la hiérarchie des juridictions formées par le *Jury de classe*, le *Jury de groupe* et le *Jury des présidents* : les innovations ont surtout porté sur la suppression du recours devant la Commission, ainsi que sur le mode de nomination des jurés. Ceux-ci, au nombre de 350 pour les pays étrangers et de 300 pour la France, seront nommés par les gouvernements, les jurés français sur la présentation de la Commission supérieure.

Pour faciliter la préparation des listes de présentation, la Commission supérieure a été divisée en sous-commissions chargées, chacune pour un nombre déterminé de classes, d'examiner les titres des candidats et de dresser une première liste.

Il serait prématuré de porter ici un jugement sur cette organisation qui n'a point encore fonctionné, les sous-commissions n'ayant pu jusqu'ici, quelque zèle qu'aient déployé leurs membres, arrêter définitivement le nombre des jurés affectés à chaque classe, ni par conséquent fixer leur choix sur les noms à présenter à la Commission supérieure d'abord, au Président de la République ensuite. Il est d'ailleurs inutile de faire observer que, des désignations qui seront faites, dépend en grande partie le succès de l'œuvre de la Commission; en cette matière, le choix des personnes ayant, à coup sûr, une importance capitale. Il est bien clair, en effet, que l'influence des jurés français doit être prépondérante sur les jugements dont la section française sera l'objet; que c'est à eux qu'il appartiendra, au sein de chaque comité, de soutenir par leur mérite personnel la réputation nationale vis-à-vis des hommes éminents que les pays étrangers désigneront, sans nul doute, pour les représenter; et que, enfin, la compétence et la capacité des membres du jury doivent être consacrées par la publication des rapports dont la collection constituera un monument durable des progrès ou des défaillances que l'Exposition aura permis de constater.

#### RÈGLEMENT DES ENTRÉES.

Les travaux préparatoires auxquels la réglementation des entrées a donné lieu présentent un tout autre caractère que ceux d'où est sorti le règlement des récompenses, la question à traiter étant ici d'ordre purement administratif et budgétaire.

Le rapport du 15 mai 1877 contient, au sujet des entrées, l'indication des bases qui, d'un commun accord, ont servi de point de départ aux études entreprises simultanément par le Ministère des Finances (*Direction générale de la comptabilité publique*), et par le Commissariat général. L'Exposition de 1878 étant une entreprise d'État, l'encaissement du prix des entrées devenait complètement assimilable à la perception d'un revenu public; aussi importait-il, non-seulement de prévenir la fraude, mais encore d'opposer une barrière rigoureuse aux complaisances et aux abus.

C'est à cette double condition que l'on a essayé de satisfaire par les dispositions réglementaires qu'a sanctionnées le décret du 13 octobre.

On a renoncé dès l'abord aux tourniquets, l'expérience ayant démontré le peu de sincérité de ce mode de contrôle. Le système adopté consiste dans la substitution d'un ticket à la pièce de monnaie qu'encaissaient jadis les receveurs placés à chaque guichet.

Ce ticket, imprimé à la Banque de France sur papier à filigrane spécial, présentera une sécurité absolue au point de vue de la contrefaçon ; il sera mis à la disposition du public par un nombre en quelque sorte indéfini d'intermédiaires officiels ou officieux (agents des postes et des télégraphes, débitants de tabac, conducteurs d'omnibus, hôteliers, etc.) ; aux portes, il devra passer par les mains de deux agents et subir une oblitération qui le rendra impropre au réemploi, avant d'être déposé dans la boîte tirelire où il sera recueilli. Le comptage des tickets, joint aux moyens de vérification que fournit l'oblitération à l'emporte-pièce, permettra ensuite de vérifier la régularité des opérations.

Les dispositions arrêtées pour les guichets, ainsi que les précautions prises pour le contrôle, auront pour effet de rendre la perception plus sûre, tout en la simplifiant au grand profit du public qui ne sera plus soumis aux lenteurs qu'entraînait l'emploi des tourniquets.

Le règlement des entrées prévoit, en outre, des cartes d'abonnement dont le prix uniforme a été fixé à 100 francs pour toute la saison.

Les entrées gratuites seront contrôlées au moyen des *cartes d'exposant*, et des *cartes et jetons de service*. Le règlement énumère limitativement les ayants droit à ces deux sortes de cartes ; en dehors des catégories ainsi définies, l'intervention spéciale du Commissaire général et des deux Ministres de l'Agriculture et des Finances est requise, dans chaque cas particulier, pour la délivrance des cartes gratuites.

Les cartes d'entrée gratuites, aussi bien que les cartes d'abonnement, seront rigoureusement personnelles. Pour assurer l'observation de cette clause, le règlement soumet tous les porteurs de cartes à l'obligation de fournir en double leur portrait photographique, sur lequel viendra s'appliquer la quittance ou le bulletin à souche constatant les droits du titulaire.

La rigueur apparente de ces dispositions réglementaires est tempérée par la faculté que s'est réservée l'Administration de délivrer gratuitement, à titre d'entrées de faveur, et dans un certain nombre de cas déterminés, des tickets qui lui seront remis par l'Agent comptable du Trésor contre une décharge signée du Commissaire général.

#### EXPOSITION DE L'ART MUSICAL.

A côté des mesures générales qui viennent d'être signalées se placent les dispositions prises récemment pour l'organisation d'une exposition de l'art musical.

Depuis longtemps, les compositeurs de musique enviaient aux artistes peintres, sculpteurs et architectes les facilités qu'ont toujours données à ceux-ci, pour produire leurs œuvres, les Salons annuels et les Expositions universelles. Depuis longtemps aussi, plusieurs personnes avaient pensé que ces aspirations des compositeurs pourraient recevoir

satisfaction par l'organisation d'une série d'auditions musicales dans lesquelles seraient exécutées des œuvres inédites ou peu connues, préalablement admises par un jury.

La construction, dans l'enceinte de l'Exposition, d'une salle de concerts comme celle qui s'élèvera au Trocadéro, venait à l'appui des arguments invoqués en faveur de la participation de l'art musical à l'Exposition de 1878 ; aussi, considérant que le décret rendu le 13 avril 1876, à l'effet d'instituer pour 1878 une exposition internationale des Beaux-Arts, se prêtait à l'admission de la musique à côté des arts du dessin, le Ministre des Beaux-Arts a-t-il bien voulu, sur notre rapport, décider qu'un premier pas serait fait dans la voie que les compositeurs de musique aspiraient à s'ouvrir. Par un arrêté en date du 3 août 1877, une commission spéciale a été nommée pour présider à l'organisation de cette Exposition sans précédent, en même temps qu'un crédit de 250,000 francs était affecté à la réalisation du programme dont ladite commission était chargée d'étudier les détails.

La Commission s'est immédiatement constituée sous la double présidence du Directeur des Beaux-Arts et de M. Ambroise Thomas, Directeur du Conservatoire de Musique. Elle s'est mise à l'œuvre, et, grâce à ses travaux, on peut dire que l'art musical a, dès à présent, effectivement conquis droit de cité dans le concours universel qui se prépare pour 1878.

#### EXPOSITION D'ANTHROPOLOGIE.

Enfin, dans la période qui nous occupe, l'exposition des sciences anthropologiques dont l'organisation avait été confiée, par arrêté en date du 29 mars 1877, à la Société d'Anthropologie de Paris, a été l'objet d'une nouvelle marque d'attention, de la part de l'Administration, par l'approbation officielle donnée au règlement préparé par les soins de la Commission spéciale d'organisation. Ce règlement a été immédiatement publié et répandu, par l'intermédiaire des Commissions étrangères, dans les divers pays qui participent à notre Exposition.

Telles sont les principales mesures d'organisation qui ont été arrêtées depuis le 15 mai. Les chapitres qui vont suivre montreront quels développements ont reçu dans la pratique ces mesures ainsi que celles qui avaient été antérieurement adoptées.

## II

# TRAVAUX

Confiés à l'habile et énergique direction de M. l'ingénieur en chef Duval, les travaux ont suivi une marche régulière et méthodique. Sans précipitation et sans grands efforts apparents, ils ont été exécutés avec une remarquable rapidité. Il serait difficile de faire plus vite, plus économiquement et mieux.

Tout n'est pas terminé assurément. Mais les ouvrages de parachèvement qui restent à exécuter ne présentent aucune difficulté dont notre personnel expérimenté ne puisse avoir raison, en temps utile.

## TRAVAUX DE LA RIVE GAUCHE

### BATIMENT DU CHAMP-DE-MARS.

Sauf le dôme central du vestibule nord et quelques raccords insignifiants aux diverses galeries, l'ossature métallique est terminée. On achève les couvertures et la vitrerie, ainsi que les dallages et planchers.

Les peintures et les divers motifs de décoration de l'intérieur et des façades sont en cours d'exécution. Il ne s'agit évidemment que d'une décoration très-sobre et appropriée au caractère industriel de l'édifice.

Le bâtiment du Champ-de-Mars, qui est la partie essentielle de notre œuvre, et dont l'exécution, en raison de ses dimensions anormales, pouvait inspirer quelques craintes, est, dès à présent, livré aux exposants français et étrangers. Nombre d'entre eux y ont déjà commencé leurs aménagements.

### TRAVAUX ACCESSOIRES DU CHAMP-DE-MARS.

L'installation des chaudières, qui doivent donner la vapeur aux machines exposées, est en bonne voie. Leurs cheminées sont construites.

Les bâtiments de l'administration, sur l'avenue de La Bourdonnaye, pourront, avant un mois, recevoir les divers services.

La tranchée destinée à rétablir les communications interceptées le long du quai, rive gauche, sera, sous peu, livrée à la circulation, et nous pourrons alors prendre possession du quai lui-même et du pont d'Iéna.

La voie ferrée, qui doit relier toutes les parties de l'Exposition au chemin de fer de Ceinture, et par là au réseau européen, est maintenant posée. Dans quelques jours, un wagon parti de l'extrême de l'Europe pourra, sans rompre charge, pénétrer dans nos galeries.

Les travaux de décoration du parc, des grottes, cascades, pièces d'eau et plantations, sont poussés avec toute l'activité qu'ils comportent, au fur et à mesure de la livraison des terrains.

Enfin, les divers concessionnaires d'emplacements, dans le Champ-de-Mars, commencent leurs constructions. On peut notamment citer : le Creusot, la Compagnie parisienne du Gaz, le Ministère des Travaux publics, les restaurateurs français et la Compagnie Duval.

Dans cette partie de l'Exposition, rien n'apparaît qui puisse inspirer la moindre crainte au sujet de l'achèvement de l'œuvre dans les délais voulus.

#### BERGE DE LA SEINE (RIVE GAUCHE).

Nous avons dû, faute d'espace convenable dans nos autres enceintes, installer sur la berge gauche de la Seine l'exposition de la marine, celle des ports de commerce et enfin l'aquarium marin.

Sur la plate-forme ainsi conquise, nous édifierons des bâtiments en bois couvrant une surface totale de 6,800 mètres carrés. L'entreprise a été soumissionnée par un entrepreneur sérieux dans de bonnes conditions de temps et de prix.

L'aquarium marin sera placé aussi sur la berge. Le manque d'espace au Champ-de-Mars, ainsi que la nécessité de renouveler assez fréquemment l'eau de mer et de la faire venir par bateaux, justifient le choix de cet emplacement. Le projet de l'aquarium est à peu près terminé. Il sera soumissionné dans le courant du présent mois. La surface couverte ne sera pas au-dessous de 1,800 mètres carrés, et le volume d'eau de mer emmagasinée de 1,000 mètres cubes environ.

#### QUAI D'ORSAY. — EXPOSITION D'AGRICULTURE.

Par une convention intervenue à la date du 5 juin 1877, la ville de Paris met à notre disposition, pendant toute la durée de l'Exposition, la partie du quai d'Orsay comprise

entre le pont de l'Alma et l'avenue de La Bourdonnaye, en ne réservant pour la circulation que la chaussée placée le long des maisons. L'espace ainsi concédé a une surface de 22,000 mètres carrés. Il recevra la partie principale de l'exposition d'Agriculture et comprendra deux rangées de pavillons en bois séparés par les lignes d'arbres. La surface couverte sera d'environ 10,000 mètres carrés. La construction et la mise en place des pavillons ont été confiées à la maison Pombla qui, moyennant un prix fort modéré, s'est engagée à éléver tout cet ensemble de bâtiments dans les délais très-courts que nous sommes forcés de lui assigner.

De ce côté encore, rien ne retardera nos installations.

L'exposition d'Agriculture sera reliée au Champ-de-Mars par une large passerelle jetée sur l'extrémité nord de l'avenue de La Bourdonnaye. On pourra ainsi, sans nouvelles formalités ou paiement de tickets, pénétrer par le quai d'Orsay dans nos enceintes principales.

#### EXPOSITION D'ANIMAUX VIVANTS. — ESPLANADE DES INVALIDES.

Des six grands rectangles qui constituent l'esplanade des Invalides, quatre nous sont concédés pour l'exposition des Animaux vivants.

Les aménagements seront disposés pour recevoir, du 5 au 18 juin, de 1,200 à 1,500 bœufs, avec un assortiment considérable de moutons, porcs, chèvres, lapins et oiseaux de basse-cour.

A cette première exposition succédera, dans le courant du mois de septembre, celle des races chevaline et asine. Nous disposerons nos premières installations de manière à fournir 750 boxes convenables aux animaux que les éleveurs français et étrangers voudront bien nous confier.

Dans l'intervalle, entre les deux expositions principales, aura lieu l'exposition de la race canine, dont il est difficile, dès aujourd'hui, de préjuger l'importance.

La surface couverte par nos diverses constructions ne sera pas au-dessous de 14,000 mètres carrés. Le projet des divers pavillons étudié avec soin sera prochainement l'objet de soumissions régulières.

L'exposition des Animaux vivants ne sera pas reliée à nos autres enceintes; mais sa nature, ainsi que sa durée, permettent de l'isoler sans grands inconvénients.

## TRAVAUX DE LA RIVE DROITE

### PALAIS DU TROCADÉRO.

La convention intervenue à la date du 14 mai, entre l'Etat et la ville de Paris, en assurant la conservation définitive du palais du Trocadéro, a coupé court à toutes les indécisions au sujet du mode de construction. Dès l'instant que ce palais devait être définitif et appartenir soit à l'État soit à la Ville, il n'y avait plus à hésiter; il fallait le construire solidement, élégamment et, en un mot, le rendre digne des nombreux monuments au milieu desquels il allait prendre rang. C'est le but que nous avons cherché à atteindre.

Nous avions perdu beaucoup de temps par suite de nos longues et laborieuses négociations avec le Conseil municipal, et l'on pouvait craindre qu'acculés à nos dernières limites de délais, nous ne pussions élever, en temps utile, cet édifice considérable. Si l'on veut bien remarquer que les fondations et consolidations des carrières descendent à plus de 20 mètres en contre-bas du sol de la place, que ces travaux étaient le préliminaire obligé des constructions en élévation, on admettra que l'entreprise dans laquelle nous nous lancions devait, à beaucoup de bons esprits, paraître quelque peu téméraire, et que, sans aucun mauvais vouloir, on pouvait mettre en doute le succès.

On ne le peut plus aujourd'hui. Le gros œuvre, sauf pour les deux tours, est à peu près terminé, les ravalements poussés avec activité, les dallages commencés. Grâce à l'énergie de nos collaborateurs de tous ordres et à la rare habileté des entrepreneurs, ce tour de force a été accompli sans que la solidité et la valeur de la construction aient eu à en souffrir; mais nous devons ajouter que, sans l'emploi des ciments à prise lente que fabrique si excellemment la maison Lonquéty, de Boulogne, ce résultat n'aurait même pas pu être recherché.

L'emplacement choisi pour le palais est merveilleux; la ville de Paris en offre peu de comparables; la masse du monument est imposante. Ces avantages devaient assurer à l'œuvre un puissant effet; mais on pouvait craindre que, par suite des conditions dans lesquelles le travail s'exécutait, bien des détails ne fussent négligés, et que cette œuvre ne présentât un caractère ou fruste ou incomplet. Il n'en est rien, le zèle et le talent de nos architectes y ont pourvu, et notre travail supporte victorieusement l'examen des gens de goût.

Pour tout dire, en un mot, la population parisienne, si fine en ses appréciations, si redoutée dans ses critiques, paraît aujourd'hui avoir rendu son verdict sur notre œuvre. Il nous est favorable.

### CASCADE DU TROCADÉRO.

Sur le front du palais, étagée en gradins le long du coteau, la grande cascade commence à apparaître. Construite en marbre du Jura, alimentée par un énorme volume de 36,000 mètres cubes d'eau par jour, cette cascade sera, tout porte à le croire, d'un puissant effet. Elle sera terminée avant la fin de l'année.

### AQUARIUM D'EAU DOUCE.

La nécessité d'appeler l'attention publique sur la pisciculture, beaucoup trop négligée dans notre pays, nous a déterminés à donner une importance toute particulière à l'Aquarium d'eau douce. Établi dans l'une des carrières ouvertes pour la construction du palais, il aura des proportions et des dimensions exceptionnelles. Il renfermera environ 3,000 mètres cubes d'eau renouvelée et aérée par une trompe catalane. Il pourra recevoir et loger convenablement une nombreuse population aquatique que nous devons demander à toutes les parties de l'Europe.

### PALAIS DE L'ALGÉRIE.

L'importance de l'exposition algérienne, le grand nombre d'indigènes et de colons qui doivent y prendre part, nous a engagés à lui consacrer un bâtiment spécial qui se trouvera placé à l'angle est du Parc.

Construit en style oriental, il reproduira les types les plus corrects de l'architecture algérienne, et notamment la porte de la mosquée de Sidi-bou-Hamed, à Tlemcen. Il est en voie de construction, et les motifs de décoration, confiés à nos artistes les plus célèbres, ont fait l'objet de marchés spéciaux.

### BATIMENTS DIVERS.

Dans cette revue, forcément très-incomplète, nous n'avons pu appeler l'attention sur nombre de constructions offertes à la curiosité ou, mieux encore, à l'étude du public.

Nous devons cependant une mention spéciale à l'élégante construction que l'Administration forestière élève entièrement en bois indigènes, au palais des insectes, aux pavillons observatoires de la météorologie et aux serres.

## CONSTRUCTIONS ÉTRANGÈRES.

La partie du parc du Trocadéro située à l'ouest du pont d'Iéna recevra les installations étrangères du Japon, de la Chine, de la Perse, de l'Égypte, de la Tunisie et du Maroc. Le pavillon persan est fort avancé. Les ouvriers spéciaux qui nous sont envoyés d'Yedo, pour construire celui du Japon, vont se mettre à l'œuvre.

Cette partie si originale de l'Exposition sera, certainement, terminée en temps utile et dans d'excellentes conditions.

## TRAVAUX DE LA BERGE. — (RIVE DROITE).

Sur la berge rive droite seront installées trois puissantes machines élévatrices de la force de cent chevaux chacune. C'est la Compagnie parisienne des Eaux qui en est chargée et qui, en ce moment, commence les fondations.

---

### III

## SECTIONS ÉTRANGÈRES

Dans notre rapport du 15 mai dernier, nous exposions l'état de nos relations avec les nations qui prennent part à l'Exposition et nous exprimions le ferme espoir d'une pleine réussite. Aujourd'hui la situation s'est améliorée et nous croyons pouvoir affirmer que la partie étrangère de l'Exposition aura, en 1878, un éclat sans précédent.

Les différentes commissions nationales sont représentées, à Paris, par des hommes distingués qui ont une longue expérience des concours internationaux. Ils ont tous compris que l'on ne pouvait aujourd'hui attirer sérieusement l'attention du public par le simple étalage de nombreux produits, ou par l'amoncellement fantaisiste d'objets d'une valeur médiocre. Ils ont pris le sage parti de n'envoyer que des échantillons de choix et de les grouper dans des expositions collectives qui offriront par là même un puissant intérêt.

Cette disposition a permis, en outre, de réduire la superficie nécessaire à chaque nation et de nous donner la facilité de les recevoir toutes dans un espace relativement restreint.

Cependant, ce n'est pas sans peine que l'accord a pu s'établir sur la question des emplacements. Les correspondances échangées, les discussions et les pourparlers ont été nombreux avant que chaque pays se résignât à prendre possession de son compartiment sans espoir d'agrandissement ultérieur ; aujourd'hui cet accord est un fait accompli. Les plans d'installation sont généralement terminés et les diverses commissions sont à l'œuvre, sur tous les points, dans le palais du Champ-de-Mars et dans les parcs.

L'idée de signaler chaque compartiment national par un tronçon de façade typique établi le long de l'avenue découverte des Beaux-Arts a été, dès le début, acceptée comme une nouveauté attrayante. Lorsqu'il s'est agi de l'exécution, des difficultés ont surgi de plusieurs côtés ; on était tenté de reculer devant ce surcroit assez notable de dépense. Nous avons, heureusement, triomphé partout d'une résistance qui n'avait pas laissé que de nous inspirer des craintes. Toutes les commissions étrangères, sauf celles de l'Autriche-Hongrie et des États-Unis de l'Amérique du Nord, ont déposé les dessins de leurs façades et ont traité avec des entrepreneurs nationaux ou français pour en effectuer la construction immédiate.

La question des Beaux-Arts étrangers est aussi devenue l'occasion de négociations

délicates et difficiles. Les artistes ont pris la malheureuse habitude, à l'étranger comme en France, de rechercher, dans une exposition, non pas seulement l'occasion d'affirmer leur talent ou leurs progrès, mais encore et surtout le moyen d'écouler leurs œuvres.

Il en est résulté que chaque pays a demandé des espaces souvent beaucoup plus considérables que ceux qui pouvaient être mis à sa disposition. Il a fallu faire comprendre aux Commissaires délégués que les organisateurs de l'Exposition de 1878 n'avaient eu et n'avaient pu avoir d'autre but que celui d'établir et de faciliter la comparaison entre les différentes écoles, en mettant en évidence les œuvres remarquables produites dans chacune d'elles depuis l'année 1867. Sur ce point spécial aucune difficulté n'existe plus aujourd'hui. Les plans définitifs des salles des Beaux-Arts avec leurs cloisons et leurs portes de communication sont arrêtés irrévocablement, du consentement des intéressés.

L'Angleterre, la Belgique, la Suisse et l'Autriche-Hongrie sont, parmi les pays étrangers, ceux qui, naturellement, devaient réclamer le plus d'espace dans la galerie des machines. La Belgique, spécialement, a été amenée à s'entendre avec des pays voisins, moins avancés qu'elle dans l'art de la construction mécanique, pour augmenter, dans une proportion très-considérable, l'espace mis à sa disposition dans la galerie du groupe VI. Elle a été activement aidée par la Direction des sections étrangères dans des négociations qui lui ont permis de doubler la surface qui lui avait été primitivement allouée.

L'Autriche-Hongrie vient d'entamer, pour le même motif, des pourparlers avec l'Espagne, la Chine et le Japon. Tout fait espérer qu'elle atteindra également son but.

La Suisse s'est vainement adressée à la Russie, dont le compartiment est voisin du sien. Elle sera réduite, comme l'Angleterre, à faire construire une annexe importante le long de l'avenue de Suffren.

Il n'est pas sans intérêt de passer encore une fois en revue les diverses nations qui prennent part à l'Exposition, et d'indiquer pour chacune d'elles, comme cela a été fait dans notre rapport du 15 mai, l'état de ses relations avec le Commissariat général et le degré d'avancement de ses travaux préparatoires. Nous suivrons pour cette revue l'ordre de groupement adopté dans le palais du Champ-de-Mars, en commençant par l'Angleterre, dont la section confine au grand vestibule terminal (côté de la Seine).

#### ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE.

La section anglaise est certainement la plus avancée de toutes. Le premier tronçon de sa façade nationale est sur le point d'être achevé. Les ingénieurs de la commission royale ont commencé les fouilles des fondations de leurs machines pour la mise en mouvement desquelles un traité vient d'être conclu avec l'administration française.

Les travaux de l'installation intérieure sont facilités par le parti que la commission anglaise a pris de n'établir, dans son compartiment, aucune cloison pour séparer les groupes et les classes. Cette séparation sera faite par l'adossement des vitrines.

Les grands hangars qui seront consacrés à l'Exposition agricole anglaise et aux machines qui n'auront pu trouver place dans le Palais, vont être terminés. Ils laissent peut-être quelque chose à désirer au point de vue décoratif, mais les plantations du Parc sont réparties de façon à remédier à cet effet.

M. le Secrétaire général de la Commission britannique a loué une maison entière aux environs du Champ-de-Mars, et c'est là qu'il viendra, sous peu, s'installer avec ses principaux chefs de service : ces derniers se succèdent d'ailleurs constamment à Paris.

L'architecte chargé d'installer l'exposition Indienne se mettra à l'œuvre aussitôt que la Direction des travaux lui aura, ce qui ne tardera guère, livré le dôme placé à l'angle de la section britannique et la moitié du grand vestibule qui doit être affecté à cette exposition.

Les matériaux pour la construction de deux cottages anglais dans le Parc et d'un nouveau tronçon de la façade nationale ont été embarqués à Londres sur un bateau qui les déposera dans peu de jours au quai de Grenelle.

Nous devons rendre hommage à l'activité déployée par la Commission royale et par ses délégués sous la puissante impulsion de S. A. R. M<sup>gr</sup> le Prince de Galles.

#### ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

La participation des Etats-Unis peut être considérée aujourd'hui comme assurée. Les termes du message présidentiel lu à l'ouverture du Congrès ne laissent aucun doute à cet égard.

D'autre part, la Légation des États-Unis à Paris reçoit tous les jours, directement ou par l'entremise de la Direction des sections étrangères, des demandes d'exposants américains devenues si nombreuses, qu'il suffirait de leur donner satisfaction pour que le compartiment des États-Unis se trouvât trop étroit et qu'il fallût utiliser l'espace considérable qui a été réservé à cette nation dans le Parc.

Nous avons dû rectifier, par la voie diplomatique et avec le secours des journaux, un malentendu qui s'est produit à New-York lors de la réunion récente d'un meeting auquel ont pris part les plus grandes maisons américaines. On avait cru que le Gouvernement français accepterait une participation des États-Unis organisée par l'initiative privée sans l'intervention du Gouvernement fédéral, et, par conséquent, sans avoir besoin d'un vote du Congrès. Il ne peut en être ainsi ; l'invitation de la France doit être, avant

tout, acceptée par le Gouvernement auquel elle a été adressée, et l'initiative privée, placée sous le patronage officiel de cette acceptation, ne peut s'occuper que de réunir les fonds nécessaires, dans le cas où ils n'auraient pas été alloués par le Congrès. Ainsi que nous l'avons dit, tout nous fait espérer qu'une réponse favorable nous arrivera de Washington dans un délai très-rapproché. Aucun retard, d'ailleurs, n'est à craindre du côté des exposants, car les Américains ont la sagesse pratique de ne pas fabriquer des produits spéciaux pour les expositions, mais d'y faire figurer les objets toujours prêts de leur fabrication courante.

#### SUÈDE ET NORVÉGE. — (ROYAUME-UNI.)

Les Commissions royales de Suède et de Norvège comptaient un peu sur l'abstention des États-Unis pour augmenter leurs surfaces à l'Exposition.

Fatiguées d'attendre, elles ont demandé des espaces supplémentaires que nous avons été heureux de pouvoir leur accorder sur plusieurs points dans les parcs et les jardins. Les meubles, les bois ouvrés de la façade nationale et tous les éléments de la décoration intérieure des deux compartiments, sont embarqués à Stockholm et à Christiania, et vont être dirigés sur Paris avant que l'époque des glaces rende le voyage difficile.

L'exposition métallurgique de ces pays sera, comme d'habitude, très-remarquable. En outre, et pour la première fois, ils présenteront des machines en mouvement.

#### ROYAUME D'ITALIE.

La Direction des sections étrangères vient d'être régulièrement autorisée, par la Commission royale, à passer un marché avec un entrepreneur français pour la construction de la façade nationale. Le gros œuvre de celle-ci sera entamé dans très-peu de jours, et le professeur Basile, auteur du projet, viendra ensuite faire poser les riches panneaux de mosaïque et de marbre sculpté qui doivent former le revêtement artistique des murs.

Le Gouvernement italien a récemment nommé une Commission au sein de laquelle siégent les plus hautes personnalités politiques, industrielles et artistiques du pays. L'ambassadeur de France auprès du roi d'Italie fait partie de cette Commission.

#### JAPON.

Un attaché de la légation du Japon, à Paris, est parti, dès le mois de février dernier, pour aller dans son pays présider aux préparatifs de l'Exposition ; il s'était mis préala-

blement au courant des exigences spéciales de ce service par un travail de plusieurs mois dans les bureaux du Commissariat général. Cet intelligent émissaire débarquera le 15 novembre à Marseille, avec le personnel et le matériel nécessaires pour commencer immédiatement les travaux d'installation dans le Palais du Champ-de-Mars et dans le Parc du Trocadéro, où s'élèvera une importante et élégante construction japonaise préparée de toutes pièces dans le pays. Le Gouvernement de Yedo enverra plusieurs autres commissaires nationaux et indigènes qui s'entendront avec la Légation de Paris pour une représentation complète de l'industrie et des arts du Japon.

### EMPIRE DE CHINE.

Le compartiment chinois aura un éclat tout particulier. Le Gouvernement de Pékin ne recule devant aucune démarche et aucune dépense pour occuper dignement les places importantes qui lui ont été concédées. Tous les produits exposés et les constructions élevées dans le Parc du Trocadéro arriveront directement de la Chine. Les hommes éminents placés à la tête de l'Exposition du Céleste-Empire ont voulu, à tout prix, couper court à la déplorable habitude prise, dans les précédentes Expositions, de représenter la Chine par des objets plus ou moins authentiques recueillis dans les entrepôts et les magasins de Paris ou de Londres.

### ROYAUME D'ESPAGNE.

S. M. le Roi Don François d'Assises, Président d'honneur de la Commission Royale, a posé solennellement la première pierre des constructions espagnoles dans les enceintes de l'Exposition. Les commissaires délégués de ce pays continuent à faire preuve de zèle, d'activité et d'une rare intelligence. S. Exc. Don Emilio de Santos a établi son domicile à Paris, et tous les marchés sont passés pour les travaux d'installation, qui sont commencés depuis un mois.

L'Espagne fera une exposition très-considérable de ses produits naturels. Tout nous fait espérer qu'à côté des richesses qu'elle doit à son climat et à son sol, elle montrera aux visiteurs quelques-uns des beaux spécimens de son art national, empruntés à ses musées et à ses édifices civils ou religieux.

Un ingénieur est arrivé spécialement à Paris, pour organiser la mise en mouvement des machines exposées.

### AUTRICHE-HONGRIE.

La section austro-hongroise est un peu moins avancée que les autres. Ce retard est dû, d'abord, à la lenteur qu'a mise le Gouvernement à prendre sa décision.

Il a pour autre cause la quantité imprévue des demandes qui sont venues assaillir la Commission impériale et royale, dans une proportion telle que nous sommes encore sollicités par elle d'accorder des augmentations considérables d'espaces, bien que le compartiment austro-hongrois ait déjà été doublé.

Lorsqu'il s'est agi de décider la participation austro-hongroise, restée longtemps douteuse, nous avons été amenés à faire certaines concessions réclamées par le Gouvernement de Vienne. Nous avons dû décharger la Commission impériale et royale de l'obligation, commune à tous les pays, de construire un tronçon de façade à l'entrée de son compartiment national. Il peut en résulter un vide fâcheux au point de vue général et que MM. les Commissaires austro-hongrois seraient les premiers à déplorer. Nous n'hésitons pas à croire qu'en présence des dépenses et des efforts faits par les autres Commissions nationales pour aboutir à la construction de leurs façades, on reviendra, à Vienne et à Pesth, sur les premières résolutions prises, et qu'on allouera enfin les sommes nécessaires pour construire la seule façade qui reste encore en souffrance.

### EMPIRE DE RUSSIE.

Les événements militaires qui ont ensanglanté l'Europe orientale et l'Asie depuis le mois de mai dernier nous ont, pendant quelque temps, inspiré des craintes sérieuses au sujet de l'exposition russe qui, cependant, avait été la première à s'organiser. Toutes nos appréhensions ont aujourd'hui disparu. Un architecte russe, auteur d'un projet de façade couronné par l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, est arrivé à Paris; il vient de traiter avec un entrepreneur français pour tous les travaux de la construction de la façade et de l'installation intérieure.

S. Exc. M. de Boutowski, président de la Commission impériale de Russie, est venu passer quelques jours à Paris. Il a promis que tous ses efforts tendraient à réveiller le zèle de ses exposants nationaux dans le cas où celui-ci serait arrêté par les préoccupations de la guerre. S. Exc. M. de Boutowski a tenu sa promesse et obtenu un plein succès, car il lui a été impossible d'accorder le moindre espace à la Suisse, qui demandait à s'étendre sur les terrains concédés, dès l'origine, au Gouvernement russe.

## SUISSE.

Les exposants suisses ont été très-longs à se décider; il a fallu tout le dévouement du commissaire délégué à Paris pour triompher de leurs hésitations. Aujourd'hui, la Commission helvétique en est réduite à refuser des demandes.

Les travaux d'installation intérieure du compartiment suisse sont en bonne voie d'exécution. Les cloisons séparatives des groupes et des classes sont posées sur la plupart des points.

La Suisse et la Belgique, après s'être concertées entre elles, se sont entendues avec nous pour la mise en mouvement de leurs machines. Nous sommes en mesure de commencer la pose des beffrois d'attaque et des supports de l'arbre de couche dans les deux compartiments.

## BELGIQUE.

La Commission royale de Belgique est, avec la Commission britannique, celle dont les efforts ont été les plus constants et les plus fructueux. La façade belge sera l'œuvre capitale des sections étrangères; elle sera construite tout entière en matériaux fournis par les maîtres carriers, les marbriers, les ornemanistes et les sculpteurs du royaume. Cette œuvre monumentale, dont le projet est dû à un des plus habiles architectes de la Belgique, va être commencée immédiatement, ses différentes parties arriveront à pied d'œuvre par les voies ferrées du Champ-de-Mars, aujourd'hui complètement raccordées avec le chemin de Ceinture. Afin de braver la gelée et de pouvoir travailler pendant la nuit, la Commission royale de Belgique a décidé l'établissement d'une cage vitrée ou d'une tente hermétiquement fermée au-dessus du chantier de construction de cette façade. Le compartiment belge, dans la galerie des machines, aura des proportions très-considérables, grâce aux rétrocessions de terrain faites par les pays voisins; les Beaux-Arts occuperont quatre grands salons, séparés par des cloisons de sept mètres dont toute la hauteur sera utilisée. Nous ne saurions exprimer trop vivement notre gratitude à l'égard de M. le prince de Caraman-Chimay, président de la Commission royale, et de son secrétaire général, M. Charles Evrard.

## ROYAUME DE GRÈCE.

L'architecte du compartiment grec, habilement dirigé par les deux Commissaires délégués à Paris, est en mesure de commencer ses travaux d'installation. Le compartiment

grec aura un aspect tout particulier, grâce aux intelligentes dispositions qui ont été prises pour lui donner un caractère qui fasse connaître l'état actuel de l'art grec, tout en rappelant l'antiquité athénienne.

#### DANEMARCK.

Le Danemark est le pays dont la réponse s'est fait attendre le plus longtemps. Le Gouvernement a dû prendre à sa charge tous les frais dont les exposants, sous divers prétextes, refusaient de se charger; il en est résulté quelques difficultés pour l'édition de la façade. Nous avons été assez heureux pour aider la Commission à en triompher.

#### ÉTATS DE L'AMÉRIQUE CENTRALE ET MÉRIDIONALE.

Il a paru indispensable de réunir en un syndicat, conformément aux précédents de 1867, les différentes républiques de l'Amérique centrale et méridionale.

En conséquence, nous avons convoqué, en mars 1877, les commissaires délégués de l'Uruguay, du Pérou, de la République Argentine et du Venezuela, ainsi que les agents diplomatiques ou consulaires des États qui n'avaient pas encore répondu officiellement à l'invitation du Gouvernement français.

L'idée du syndicat a été, à cette première séance, adoptée à l'unanimité des membres présents. Mais son fonctionnement a réclamé, à diverses reprises, notre intervention, et son personnel a dû être modifié. Ceci n'a rien de surprenant si l'on songe à la diversité des intérêts et des situations qu'il s'agissait de grouper. Tout n'est pas fait assurément; mais enfin, grâce à la bonne volonté et au zèle que déploient les membres du syndicat, nous pouvons espérer que ces intéressantes républiques de l'Amérique du Sud auront, à notre Exposition, une représentation digne d'elles.

#### ROYAUME DE PERSE. — ROYAUME DE SIAM.

#### TUNISIE ET EMPIRE DU MAROC.

Ces quatre pays se sont aussi réunis en un syndicat dont les membres sont leurs Commissaires délégués auprès du Commissariat général. Malheureusement les sommes allouées par les gouvernements et spécialement par celui de Tunisie, ne sont pas à la hauteur des bonnes dispositions du syndicat. Nous sommes venus à son aide en prenant à notre charge une partie minime des frais de la façade commune. Ce comportement n'en sera

pas moins très-brillant, et son attrait s'augmentera par l'introduction des exposants de l'empire d'Annam dont l'acceptation vient de nous être notifiée.

Nous espérons recevoir aussi les exposants du Cambodge qui entreront également dans le syndicat.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — PRINCIPAUTÉ DE MONACO.  
RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN ET RÉPUBLIQUE DU VAL D'ANDORRE.

Voici encore un syndicat. Mais celui-ci ne nous cause aucun souci. La plus grande partie de l'espace qu'il a obtenu sera occupée par les exposants luxembourgeois, sous la direction d'un président de commission et d'un commissaire général, qui ne reculent devant aucune peine, ou aucun sacrifice particulier, pour figurer dignement au Champ-de-Mars.

Les travaux de la façade sont adjugés à un entrepreneur français.

ROYAUME DE PORTUGAL.

Les travaux d'installation sont commencés pour ce compartiment, qui sera l'un des plus artistement traités. Façade extérieure, devanture intérieure, pavillon colonial dans le Parc, tout sera conçu dans un style uniforme, emprunté à la meilleure époque de l'architecture portugaise. Ces travaux ont été très-heureusement confiés à l'un des lauréats de l'École française de Rome.

ROYAUME DES PAYS-BAS.

Les préparatifs de l'Exposition néerlandaise sont un peu en retard ; mais le Commissaire délégué à Paris redouble d'activité pour regagner le temps perdu. Les plans qui nous ont été soumis nous portent à croire que la façade hollandaise sera aussi importante et aussi sérieusement traitée que celle du royaume de Belgique. Le dôme angulaire, qui termine la section hollandaise, sera consacré à l'exposition spéciale des produits de l'Archipel indien. Un délégué de l'horticulture est arrivé à Paris pour procéder à la plantation d'un grand parterre entre le Palais et l'avenue de Suffren. Le même délégué va faire mettre en terre, dans le Palais du Trocadéro, plus de 40,000 oignons de tulipes destinés à fleurir au mois de mai prochain.

## TURQUIE.

La guerre d'Orient n'a pas encore permis à la Turquie de répondre à l'invitation de la France. L'empire ottoman, l'empire d'Allemagne, dont l'abstention est absolument décidée, et l'empire du Brésil, où l'initiative privée cherche à réunir les sommes que l'État ne peut allouer, sont les seuls pays dont l'absence puisse se faire remarquer au Champ-de-Mars. Nous avons appris, avec une grande satisfaction, qu'un groupe nombreux de négociants turcs se prépare à former un syndicat que la Sublime-Porte prendrait sous son patronage, et recommanderait officiellement au Gouvernement français. Il y a donc lieu d'espérer encore que le pavillon turc flottera dans l'Exposition.

En résumé, les travaux des sections étrangères sont en excellente voie; toutes les grosses questions d'emplacements et d'aménagements sont aujourd'hui résolues, les travaux sont généralement donnés à l'entreprise, et, si leur avancement n'est pas encore très-manifeste sur le terrain, les matériaux se préparent dans les ateliers des entrepreneurs.

Dans une quinzaine de jours, on verra les façades, les cloisons et les édifices s'élever de tous côtés.

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'en fait de travaux de ce genre, la nécessité et l'émulation enfantent des prodiges.

## IV

### SECTION FRANÇAISE

Le rapport en date du 15 mai 1877, renferme l'exposé complet de l'organisation des relations du Commissariat général avec les exposants français.

Ce travail montre comment les demandes d'admission, recueillies dans chaque département par les soins des comités constitués en exécution de la circulaire ministérielle du 29 juillet 1876, ont été centralisées à Paris et ensuite réparties entre les trois services des Beaux-Arts, de la section française (*Groupes II à VII*), des sections d'Agriculture, Horticulture et Pisciculture, pour être soumises à l'examen des différents comités d'admission que le règlement général avait investis du pouvoir de décider en dernier ressort.

Au 15 mai, le travail des comités d'admission touchait à sa fin, du moins en ce qui concerne les groupes industriels et agricoles, les Beaux-Arts devant être laissés à part en raison de leur organisation toute spéciale. Depuis cette époque les travaux préparatoires des installations ont été poussés avec activité, dans les formes prévues par le rapport sur lequel a été rendu l'arrêté ministériel du 18 octobre 1876, constituant les comités d'admission.

Nous allons examiner successivement la marche de ces opérations délicates dans les deux directions de la section française et des sections d'Agriculture, Horticulture et Pisciculture.

#### I

##### DIRECTION DE LA SECTION FRANÇAISE. (GROUPES II A VII INCLUS.)

C'est au commencement du mois de juin dernier que les comités d'admission se sont, pour la plupart, trouvés en mesure d'arrêter définitivement leurs listes et de remettre à l'Administration les plans portant répartition, entre les exposants admis, des espaces qui avaient été concédés aux différentes classes, soit dans le Palais du Champ-de-Mars, soit dans les annexes ou dans les parcs. Les notifications d'admission expédiées dès le 18 juin, fournissaient aux intéressés une indication sommaire des emplacements qui leur étaient individuellement accordés.

Ces notifications ont été bientôt suivies par l'envoi, à chaque comité départemental, d'un état récapitulatif des admissions prononcées sur les demandes des producteurs de sa région.

Les opérations des comités d'admission des groupes II, III, IV, V, VI et VII se résument comme suit :

Sur 24,000 demandes, 18,500 environ ont été l'objet de décisions favorables ; le nombre des rejets s'élève à 4,500, ce qui donne une proportion de 19,50 pour 100. Cette proportion semblera minime, si l'on veut bien tenir compte des difficultés qu'entraînaient des demandes d'espace dont les totaux, par classe, étaient supérieurs de 300, 400 et même 1,100 pour 100 aux superficies disponibles.

Il n'est donc point étonnant que des réclamations en assez grand nombre soient parvenues à mon Commissariat général. Ces réclamations, sur chacune desquelles les comités compétents ont été appelés à se prononcer après un nouvel et bienveillant examen, portaient quelquefois sur la non-admission de la demande, mais beaucoup plus souvent sur les réductions subies en raison de la pénurie d'espace. Il est rare que le simple énoncé des raisons de force majeure qui avaient rendu les réductions inévitables n'ait pas amené l'abandon des réclamations, même les plus vives, et l'examen attentif de ces dossiers prouve de la manière la plus nette que, dans la très-grande généralité des cas, l'esprit d'équité et d'impartialité des comités d'admission est resté au-dessus de toute critique. Le suffrage des exposants, de ceux-là mêmes qu'avaient étonnés au premier abord les décisions dont ils étaient l'objet, vient ainsi témoigner en faveur du parti auquel s'est arrêtée l'Administration de s'en remettre entièrement aux comités qu'elle avait nommés en leur donnant le pouvoir de prononcer sans appel.

#### FORMATION DES COMITÉS D'INSTALLATION.

Dans le but de ne laisser à la charge des exposants aucune dépense qu'ils n'eussent préalablement consentie, au moins par l'intermédiaire de représentants librement choisis à cet effet, il avait été décidé dès le principe que, pour le travail des installations, on associerait dans chaque classe, à quelques-uns des membres du comité d'admission, un certain nombre de délégués élus par les exposants. Pour réaliser cette mesure libérale, l'Administration a procédé de la manière suivante :

Avant de terminer ses travaux, chaque comité d'admission a été invité à dresser une liste des exposants de sa classe qui lui paraîtraient les plus aptes à faire partie du comité d'installation correspondant, et qui se montreraient disposés à accepter une telle mission. Ces listes, renfermant un nombre de noms double ou triple de celui des délégués à élire, ont été envoyées à tous les exposants électeurs en même temps que la notification de leur admission. Chaque exposant était invité à retourner au

Commissariat général la liste qu'il avait reçue après avoir indiqué, parmi les noms proposés, ceux sur lesquels il fixait son choix. Il était, de plus, averti que toute liberté lui était laissée de porter sa voix sur quiconque, parmi les exposants de sa classe, lui semblerait plus capable d'être son représentant, que les candidats désignés par le comité. L'impossibilité de réunir en un même lieu les exposants d'une même classe eût rendu impraticable tout autre mode de votation. D'ailleurs, ces élections par correspondances se sont faites avec toute la régularité désirable : les bulletins recueillis ont été dépouillés par les comités d'admission qui ont consigné, dans des procès-verbaux soigneusement tenus, les noms des membres élus, ainsi que les nombres de suffrages exprimés.

Aussitôt formés, partie par le choix de l'Administration, partie par l'élection, les comités d'installation se sont constitués en nommant chacun un Président, un Vice-Président et un Secrétaire, ainsi qu'un Trésorier chargé, sous la surveillance du comité, de l'encaissement et du maniement des fonds.

Un certain nombre de comités d'installation ont complété plus tard leur organisation en s'associant, pour la direction et la surveillance des travaux, soit un ingénieur, soit un architecte, rétribué sur les frais généraux de la classe. Les comités, bien entendu, ont été laissés entièrement libres dans la désignation de ces agents, l'Administration ayant toujours pu se borner à approuver les choix qui lui étaient soumis, ces choix ayant porté sur des hommes capables et honorablement connus ; elle n'est intervenue dans un petit nombre de cas que pour faciliter une entente entre plusieurs classes, en vue d'alléger les charges en les répartissant sur un plus grand nombre de participants.

### MARCHÉS AVEC LES ENTREPRENEURS.

Une fois le plan définitif arrêté et approuvé par l'Administration, le comité d'installation procède à l'établissement du projet des travaux, cloisons séparatives, vitrines, velum, et à la rédaction du devis. Les projets et les devis communiqués à un certain nombre d'entrepreneurs donnent lieu à une adjudication sur soumissions cachetées. Le comité d'installation passe ensuite marché avec l'adjudicataire au nom de tous les exposants de la classe. La plupart des comités n'ont d'ailleurs conclu leurs marchés qu'après s'être assurés de l'adhésion individuelle de tous leurs commettants.

En adhérant à la convention dans laquelle se trouvent définies ses charges, l'exposant prend l'engagement d'acquitter sa quote-part des dépenses communes dans les délais et aux échéances que lui indique le comité. En général, les délais sont calculés pour que la totalité du paiement se trouve effectuée avant l'ouverture de l'Exposition.

C'est là une mesure qui peut paraître rigoureuse; mais sur laquelle le Commissariat général ne saurait engager les comités à revenir. L'expérience des Expositions précédentes montre en effet que certains exposants, déçus dans leurs espérances, ou victimes de cas de force majeure, n'ont pu faire honneur à leurs engagements. Les membres des comités, signataires des marchés, se sont ainsi trouvés à découvert vis-à-vis des entrepreneurs. Il était donc légitime que les comités décidassent, en principe, que tout exposant qui n'acquitterait pas, dans les délais fixés; sa quote-part des dépenses prévues par l'art. 14 du règlement général, serait considéré comme démissionnaire. Tout au plus pourrait-on demander aux comités d'apporter quelque tempérament à la rigueur de ce principe, en faveur de certains exposants qui, sans être en situation de faire face aux échéances, pourraient néanmoins donner caution de leur solvabilité.

Il n'est point inutile de signaler à ce sujet l'utile intervention de nos principales institutions de crédit, qui veulent bien apporter un concours aussi efficace que désintéressé aux opérations de recouvrement en se chargeant de l'encaissement des traites tirées par les trésoriers des comités.

Le Crédit foncier mérite à cet égard une mention spéciale, par l'empressement avec lequel il a mis gratuitement à la disposition des comités le concours des trésoriers généraux et des receveurs particuliers des finances, avec lesquels il est en correspondance dans les départements.

Il convient de faire suivre ces indications d'ensemble sur les travaux des comités d'installation, de quelques renseignements sur l'état d'avancement de ces travaux dans chacun des groupes en particulier.

## GROUPE II.

### CLASSES 6, 7 et 8. — ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT.

L'organisation de ces trois classes était restée depuis longtemps stationnaire, par suite du retard survenu dans les préparatifs entrepris au Ministère de l'Instruction publique, et

de l'indécision où l'on était demeuré sur le plus ou moins d'importance que devait recevoir l'exposition de l'Enseignement public à ses différents degrés. Aujourd'hui, les difficultés financières qui arrêtaient le Ministère de l'Instruction publique se trouvent résolues, le partage à faire dans chacune des classes 6, 7 et 8 entre l'État et l'Enseignement libre a pu être effectué, et les comités ont été mis à même de poursuivre leurs travaux.

Dans la classe 6, le comité, ayant reconnu la nécessité de procéder à l'examen préalable des envois annoncés par les exposants, vient de lancer une circulaire indiquant l'époque et les conditions de cet examen.

Dans la classe 7, le travail est plus avancé; parmi les exposants admis, au nombre de 170 environ, on remarque le Ministère de l'Agriculture et du Commerce pour les écoles des Arts et Métiers et pour l'École centrale.

Le comité de la classe 8 a terminé son travail d'admission.

#### CLASSES 9 et 10. — IMPRIMERIE, LIBRAIRIE ET PAPETERIE.

Les comités ont arrêté leurs plans et leurs devis et recueillent les adhésions des exposants.

#### CLASSE 11. — BEAUX-ARTS APPLIQUÉS A L'INDUSTRIE.

Les plans et devis de l'installation sont arrêtés, mais des réclamations ayant été élevées par les peintres décorateurs, le travail du comité se trouve interrompu. La solution ne saurait se faire attendre et tout permet d'espérer que, très-prochainement, les installations pourront suivre leur cours.

#### CLASSE 12. — PHOTOGRAPHIE.

Les marchés sont passés et les entrepreneurs sur le point de se mettre à l'œuvre.

#### CLASSE 13. — INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Même situation.

#### CLASSE 14. — MÉDECINE, HYGIÈNE, ASSISTANCE PUBLIQUE.

#### CLASSE 15. — INSTRUMENTS DE PRÉCISION.

#### CLASSE 16. — GÉOGRAPHIE.

Les travaux d'installation au Champ-de-Mars vont commencer, pour ces trois classes, dès l'expiration des délais qui ont été accordés aux exposants pour envoyer leurs adhésions.

### GROUPES III ET IV.

Dans la plus grande partie des classes de ces deux groupes, les adjudications des travaux sont faites ou à la veille de se faire. Les installations seraient sur le point de commencer, si une certaine hésitation ne s'était manifestée par suite de la crise que traversent les industries de luxe, au moment même où les exposants sont mis en demeure de signer les conventions relatives aux dépenses laissées à leur charge. Plusieurs comités d'admission, en présence des démissions survenues à la dernière heure et motivées par la crise, sont obligés de modifier leurs plans de répartition, et de reviser l'ensemble de leur travail, en admettant des demandes qu'ils avaient dû primitivement ajourner.

Il y a, toutefois, lieu d'espérer que cette situation se modifia prochainement, et l'on doit bien plutôt craindre l'encombrement qu'entraîneront forcément au dernier moment, les adhésions tardives des exposants qui se montrent aujourd'hui les plus hésitants.

Dans ces conditions, les comités songent, avant tout, à éviter de se créer des difficultés inextricables, en disposant maintenant avec précipitation des places montanément abandonnées.

### GROUPE V.

Tous les exposants du Groupe V ont reçu notification de la part de frais mise à la charge de chacun d'eux par les comités d'installation. Beaucoup ont déjà envoyé leur adhésion à ces dépenses.

Les comités des classes 43, 47, 48 et 49 ont passé marché avec leurs entrepreneurs. Ceux-ci ont pris l'engagement de terminer leurs travaux avant le 15 mars 1878, afin de laisser le temps nécessaire pour la réception et l'installation des produits.

Les comités s'occupent en outre de faire droit, dans la mesure du possible, aux réclamations dont ils sont saisis, et ils disposent à cet effet des emplacements laissés vacants par les industriels qui n'ont pas pris, dans les délais fixés, l'engagement de payer leur part des frais d'installation.

Les comités des classes 44, 45 et 46 ne sont pas encore en possession de la totalité des adhésions qu'ils ont dû provoquer. Néanmoins, il est hors de doute que sous peu de jours ils seront en position de traiter avec leurs entrepreneurs.

A la fin du mois de novembre, tous les exposants admis auront non-seulement adhéré à la dépense, mais encore versé effectivement entre les mains des trésoriers des comités sinon la totalité, du moins une part considérable des fonds qu'ils doivent fournir.

Il n'est pas sans intérêt de constater ici que les exposants du groupe V se préoccupent avec raison de rendre aussi attrayantes que possible, en les aménageant avec goût, des salles qui, en raison des objets qu'elles renferment, n'intéressent, en général, qu'un public tout spécial.

#### GROUPE VI.

Dans la plupart des classes, les plans d'installation sont terminés et les comités s'occupent du recouvrement des frais généraux. Plusieurs comités d'admission ont dû reprendre leurs séances, soit pour prononcer des admissions nouvelles, soit pour augmenter les surfaces allouées à certains exposants dont les réclamations peuvent être prises en considération par suite des désistements survenus depuis l'époque de la première répartition.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que les comités du groupe VI se sont trouvés placés, ainsi que l'établit le rapport du 15 mai, dans une situation particulièrement difficile et délicate. Ils étaient, en effet, en présence de demandes d'espace qui se montaient à 148,000 m. q. quand la galerie des machines ne leur offrait que 14,000 m. q. de surface utilisable. Bien qu'à la suite des réductions opérées par les comités, sur la demande de l'administration, le chiffre des espaces nécessaires à l'Exposition des machines françaises ait pu être ramené à 34,000 m. q. environ, il n'en a pas moins fallu pourvoir à la création de ressources nouvelles. Voici, dans cet ordre d'idées, les mesures auxquelles on s'est arrêté :

1<sup>o</sup> Construction le long de l'avenue de La Bourdonnaye d'une galerie annexe présentant, en deux tronçons d'égale longueur, un développement de 640 mètres sur 23 mètres ;

2<sup>o</sup> Utilisation des berges de la Seine qui recevront un hangar de 150 mètres de long sur 18 mèt. 50 de large pour abriter la classe 67 (*Matériel de la navigation et du sauvetage*) ; un 2<sup>e</sup> hangar de 155 mètres de long sur 18 mèt. 50 de large destiné à l'exposition des ports de commerce français ; un autre hangar enfin de 85 mètres de longueur sur la même largeur que les précédents, pour l'exposition des pompes et appareils de levage dépendant de la classe 54 ;

3<sup>o</sup> Édification de deux annexes sur le quai de Billy, composées chacune de trois hangars pour les classes 64 et 66 (*Matériel de chemin de fer et Génie civil*).

La pose des supports et colonnes de la transmission centrale de la galerie des machines sera prochainement achevée, en sorte que les classes du groupe VI seront à bref délai mises en mesure de procéder au piquetage de leurs emplacements et à l'établissement des fondations destinées à supporter les machines exposées. Tout sera donc

prêt quand, le 1<sup>er</sup> décembre prochain, le Palais sera définitivement livré aux entrepreneurs et aux exposants.

#### GROUPE VII.

Le travail est fort avancé dans toutes les classes du groupe VII; les comités s'occupent activement du recouvrement des fonds et sont sur le point de procéder aux adjudications des travaux.

Dans les classes 70, 71, 72, 73 et 74, les défections ont été nombreuses, quantité d'exposants ayant trouvé avantageux de se rattacher aux expositions collectives des comices agricoles de leur département. D'autres, habitués à la gratuité absolue des concours purement agricoles, ont reculé devant les dépenses d'installation.

#### EXPOSITIONS SPÉCIALES.

Un certain nombre d'expositions organisées en dehors de la classification générale, afin de mettre en lumière certaines particularités intéressantes, viennent se rattacher à la section française.

#### PORTS DE COMMERCE.

De ce nombre est l'exposition des ports de commerce, qui offrira un ensemble complet de tous les objets d'importation et d'exportation qui alimentent le commerce maritime. La commission d'organisation de cette exposition a terminé la première partie de ses travaux; les espaces disponibles ont été répartis entre chacun des ports participants, et les chambres de commerce de ces ports sont à l'œuvre pour réunir et classer les objets d'exposition, ainsi que les documents statistiques ou techniques destinés à accompagner et à expliquer les collections qui seront mises sous les yeux des visiteurs.

#### EAUX MINÉRALES.

Le comité d'organisation de l'exposition des eaux minérales a poursuivi ses travaux avec activité. D'après le nombre des demandes qui lui ont été soumises, il est certain maintenant que le but poursuivi sera atteint, et que cette exposition spéciale fera nettement ressortir les précieuses ressources hygiéniques et thérapeutiques dont la France est si richement dotée; il y a donc tout lieu d'espérer que cette imposante manifestation

encouragera nos nationaux et les étrangers eux-mêmes à fréquenter avec plus d'assiduité nos stations hydrominérales qui constituent un ensemble dont on pourrait difficilement trouver ailleurs l'équivalent. L'exposition des eaux minérales doit occuper, dans le Parc du Champ-de-Mars, un pavillon dont on achève en ce moment d'étudier les dispositions et l'aménagement.

#### EXPOSITION VINICOLE.

C'est également un pavillon situé dans le Parc qui recevra l'exposition des vins de France. Les délégués de quarante-six départements producteurs se sont réunis aux Tuilleries le 2 juillet, sous la présidence du Directeur de la section française, pour examiner dans quelles conditions il convenait d'admettre les négociants à concourir avec les producteurs. La réunion a décidé, en principe, la création d'un pavillon de dégustation où le public goûtera les divers crus français exposés. En 1873, à Vienne, la dégustation des vins austro-hongrois a donné d'excellents résultats : ce précédent permet d'espérer que la dégustation des vins français obtiendra un succès au moins égal et favorisera le développement d'une des branches les plus importantes de notre commerce d'exportation.

#### INDUSTRIES TRAVAILLANT DEVANT LE PUBLIC.

Une des principales attractions des expositions modernes consiste dans les ateliers qui fonctionnent devant le public et lui permettent de se rendre compte des procédés ingénieux que comporte la fabrication de certains objets d'un usage courant. L'Exposition de 1867 a laissé à cet égard des souvenirs qu'il eût été impossible de faire revivre en 1878 dans notre galerie des machines, déjà manifestement encombrée. Heureusement le grand vestibule du côté de l'École militaire offrait un emplacement parfaitement approprié pour recevoir les nombreux industriels qui s'étaient mis sur les rangs. De plus, en consacrant le vestibule du Sud à cette intéressante destination, on obtenait le résultat avantageux de créer, sur un point que les exposants regardaient comme devant être peu fréquenté, un puissant aliment pour la curiosité du public.

En proposant cette mesure, M. le Directeur de la section française ne faisait, du reste, que compléter un ensemble de dispositions destinées à attirer la foule du côté de l'École militaire. Quelques-unes des classes les plus brillantes, dentelles et broderies, fleurs artificielles, confections, fourrures, bijouterie et orfèvrerie, horlogerie, cristaux et porcelaines, avaient été, au moment de la répartition générale, rassemblées dans les envi-

rons du passage de 15 mètres qui limite le dernier îlot des galeries du Champ-de-Mars, et, à la suite de toutes ces merveilles, l'Exposition des colonies, qui sera très-riche et très-variée, conduira la foule jusqu'au vestibule où s'offrira l'intéressant spectacle des fabrications délicates et curieuses d'où sortent ces mille objets élégants ou utiles qui portent le nom d'Articles de Paris.

#### PEINTRES VERRIERS.

Le rapport du 15 mai signalait les mesures adoptées pour assurer aux peintres verriers une installation qui permit d'apprécier convenablement leurs œuvres. Le syndicat qui s'était constitué en vue de pourvoir à la construction du pavillon des vitraux n'a malheureusement pas pu recueillir assez d'adhésions pour couvrir les frais. Le projet de pavillon a dû, par conséquent, être abandonné, et les peintres verriers se sont résignés à profiter, pour produire leurs œuvres, des facilités que leur offrent les verrières des pavillons du Trocadéro et celles des passages de 15 mètres du Palais du Champ-de-Mars, ainsi que les surfaces vitrées du promenoir longitudinal de 5 mètres qui fait face au bâtiment des Beaux-Arts.

#### EXONÉRATIONS.

Un arrêté ministériel en date du 25 mars 1877 a ouvert au Commissaire général un crédit de 50,000 francs pour subvenir aux frais d'installation et de transport des objets présentés par les petits producteurs et les ouvriers qui, admis par les comités de leurs classes respectives, ne se trouveraient pas en mesure de payer leur quote-part des dépenses communes. A en juger par le nombre de demandes qui nous sont parvenues, cette mesure a été accueillie avec faveur.

Les comités d'admission se sont associés avec empressement à cette innovation, en faisant complètement abstraction, dans l'examen des demandes qui leur étaient soumises, de la situation sociale du demandeur pour n'envisager que le mérite des objets présentés.

Plus de 280 demandes d'exonération sont déjà parvenues à la section française. 90 sont actuellement l'objet de propositions favorables. Pour 57, l'admission reste subordonnée à la question des espaces disponibles. Quant au surplus, l'instruction réglementaire ou bien n'est pas terminée, ou bien a conduit à des conclusions négatives.

Parmi les subventions proposées, il s'en trouve qui sont destinées à des expositions collectives, telles que celle des couteliers de Nogent-sur-Marne, celle des sabotiers de la Creuse, celle que prépare la chambre syndicale des ouvriers du bronze à Paris, etc.

Le service si complexe de la réception et de la manutention des colis, que les exposants ne peuvent pas tarder à faire parvenir au Champ-de-Mars, est l'objet d'une sérieuse étude, à laquelle l'agent général de la manutention près la Chambre de commerce de Paris prête l'utile concours de son expérience. Les mesures de précaution et les dispositions que comporte cette période délicate des installations sont à l'étude dans les bureaux de la section française. Plusieurs constructeurs du groupe VI ont mis gratuitement à la disposition de l'Administration des grues fixes et roulantes qui serviront au débarquement des colis d'un grand poids. Ces engins, une fois l'installation terminée, figureront à leurs places comme objets exposés.

En même temps, le service s'occupe de préparer les certificats qui doivent être envoyés aux exposants pour les mettre à même de profiter de la réduction de 50 pour 100 consentie par les compagnies de chemins de fer, ainsi que les étiquettes qui seront apposées sur les colis à destination du Champ-de-Mars. Ces étiquettes, imprimées sur papier de la couleur distinctive de chaque groupe, seront adressées en temps utile aux exposants.

## II

### DIRECTION DES SECTIONS D'AGRICULTURE, HORTICULTURE ET PISCICULTURE.

(*Gr. VIII. Moins les classes relatives aux animaux vivants. Gr. IX.*)

#### GROUPE VIII.

L'Exposition agricole, dont la préparation a été confiée à un service spécial, occupera la partie du quai d'Orsay qui s'étend entre l'avenue de La Bourdonnaye et le pont de l'Alma. Elle sera directement reliée au reste de l'Exposition ; le quai d'Orsay et le Champ-de-Mars ne formant qu'une seule enceinte sans solution de continuité.

L'Exposition agricole proprement dite est formée essentiellement par la classe 76, qui comprendra deux sections, l'une consacrée au matériel agricole, l'autre aux produits.

La distinction à établir, au point de vue de la classification, entre les objets appartenant au groupe de l'agriculture, et ceux qui rentraient dans les groupes industriels, n'a pas été sans présenter quelque difficulté. Au point de vue théorique, la ligne de démarcation s'établit nettement d'après la qualité de l'exposant plutôt que d'après la nature même de l'objet. Ainsi, pour le matériel, les collections d'appareils rentrant dans l'outillage agricole, présentées comme spécimens des procédés en usage dans une exploitation ou dans une région déterminée se plaçaient naturellement dans la classe 76, tandis

que les machines et les outils présentés par des fabricants appartenaient évidemment aux classes purement industrielles. Pour les produits, la distinction était peut-être plus nette encore : présentés par le producteur comme résultat terminal des opérations de sa culture, ou comme échantillon servant à caractériser les procédés agricoles d'un département ou d'une ferme, ils faisaient de droit partie de la classe 76 ; au contraire, s'ils étaient exposés comme point de départ d'une industrie, ou d'une série d'élaborations destinées à les rendre immédiatement utilisables par le consommateur, ils rentraient sans conteste dans les groupes industriels comme matières premières, ou dans le groupe spécial affecté aux produits alimentaires.

Dans la pratique, ces règles, exposées dans les diverses circulaires émanées du Commissariat général pendant la première période des travaux préparatoires, ont dû subir quelques modifications. La nécessité de ne point scinder certaines expositions d'ensemble qui pouvaient être envisagées à des points de vue différents, le désir de faciliter les études du public en rapprochant les objets similaires, et surtout les difficultés créées par le manque d'espace, ont amené quelques dérogations aux principes primitivement admis, et l'on n'est point parvenu, sans tâtonnements, à faire le départ entre les objets destinés à l'Exposition agricole et ceux qui devaient être maintenus dans les groupes industriels proprement dits.

Ces circonstances, jointes à la nécessité d'attendre le résultat de la récolte de l'année courante, ont amené un peu de retard dans les travaux du Comité d'admission de la classe 76, et l'ont obligé à remanier à diverses reprises ses opérations, pour tenir compte des demandes qui lui étaient successivement renvoyées par les autres groupes.

Néanmoins la classe 76 a reçu 1,755 demandes d'admission qui ont été soumises à l'examen du Comité. La surface totale sollicitée dans ces demandes s'élevait à 28,772<sup>m.s.</sup> 53.

Le Comité a prononcé 1,680 admissions et accordé une surface totale de 6,363<sup>m.s.</sup> 84 à couvert et une surface de 494<sup>m.s.</sup> à découvert; 40 désistements seulement lui sont parvenus.

Les Comités d'installation récemment nommés se sont mis à l'œuvre et préparent l'organisation de la section du matériel et de celle des produits.

Pour les produits, il n'est pas inutile de le répéter ici, le classement se fera par département. On aura ainsi, grâce aux nombreuses expositions collectives préparées par les Sociétés d'agriculture et les Comices agricoles, une représentation méthodique et saisissante de l'ensemble de notre Agriculture.

## GROUPE IX.

### HORTICULTURE.

Les travaux du parc et des jardins ont été poussés avec la plus grande activité. Les rochers et les lacs sont achevés; l'eau y a déjà été amenée. Les terrassements sont avancés dans la zone réservée qui fait face au Palais du Champ-de-Mars et dans les avenues qui longent cet édifice; les terres végétales sont à leur place et la forme est donnée au jardin. La plantation des gros arbres est à peu près terminée. Déjà quelques exposants ont pu commencer à occuper les terrains qui leur ont été concédés, tant dans la section française que dans les sections étrangères.

Au Trocadéro, on a commencé les travaux de terrassement de la partie ouest; celle-ci sera prête à recevoir très-prochainement les plantations qui doivent l'orner.

Le Comité d'admission de la classe 85 (matériel de l'horticulture) a terminé ses travaux. Le Comité d'installation est constitué. Les bâtiments nécessaires à cette partie de l'Exposition occuperont, au Champ-de-Mars, de vastes annexes le long de la tranchée entre le pont d'Iéna et l'avenue de Suffren; d'autres annexes, pour l'exposition temporaire des fruits, primeurs, légumes, fleurs coupées, etc., feront le pendant des premiers bâtiments entre le pont d'Iéna et l'avenue de La Bourdonnaye. La superficie totale de ces constructions est de 2,160 mètres. Indépendamment de ces annexes, 24 serres présentées par des exposants et occupant une superficie de 3,726 mètres concourront à recevoir les produits de l'horticulture.

Le nombre des exposants admis dans la classe 85 est de 230. Ces exposants, qui demandaient une surface totale de 9,288 mètres carrés, ont obtenu 4,700 mètres carrés,

Dans les autres classes du groupe IX, on compte dès à présent :

Classe 86 (plantes d'ornement)	108 exposants.
» 87 (plantes potagères)	57 »
» 88 (arbres fruitiers)	70 »
» 89 (essences forestières)	38 »
» 90 (plantes de serre)	25 »

Mais il est à remarquer que les exposants de ces classes ont jusqu'au 1<sup>er</sup> mars pour produire leur demande d'admission. On peut déjà prévoir que l'importance de cette partie de l'Exposition sera bien plus considérable qu'en 1867.

Le manque d'espace obligera malheureusement le service à restreindre dans une proportion regrettable la surface destinée aux pépiniéristes dont l'industrie est cependant

si intéressante en France et si prospère. Ce sont des milliers de mètres en plus qu'il faudrait pour satisfaire aux demandes pressantes de ces exposants qui ont tous répondu avec empressement à l'appel chaleureux qui leur avait été adressé.

#### CLASSE 83. — INSECTES UTILES ET NUISIBLES.

La classe 83, qui comprend les insectes utiles et nuisibles, compte 166 exposants et comprend en outre l'exposition collective de sériciculture organisée par MM. Dumas et Pasteur. Deux kiosques recevront les produits et les animaux vivants de cette classe. Ils auront chacun 22 mètres de long sur 11 mètres de largeur, ce qui représente une superficie totale de 500 mètres carrés environ avec la partie couverte par l'avancée du toit.

#### CLASSE 84. — PISCICULTURE.

La section de Pisciculture comprendra deux aquariums, l'un d'eau douce, l'autre d'eau de mer. Le premier est en voie d'exécution, l'autre est projeté. Ces constructions sont faites par le service des travaux.

Les exposants de produits ostréicoles sont de beaucoup les plus nombreux et les plus intéressants de cette classe. Les exploitants des grandes huîtrières de France ont tous tenu à honneur de présenter leurs produits ; ils ont demandé 1,500 mètres carrés de surface. Les mesures sont prises pour que cette industrie, véritablement nationale, puisse se faire apprécier à sa valeur.

Cette revue rapide des travaux préparatoires de la section française montre que, si le personnel administratif a déployé une infatigable activité, les membres des comités d'admission et d'installation se sont toujours montrés à la hauteur de la tâche délicate et parfois ardue qu'ils avaient bien voulu accepter. Nous saisissons avec empressement l'occasion qui nous est offerte de remercier ces collaborateurs désintéressés de l'excellent concours qu'ils nous ont prêté dans les diverses phases qu'a traversées la section française.

Quant aux exposants, en dépit des renonciations dont on trouvera plus loin le tableau détaillé, leur bonne volonté ne s'est pas ralenti. Malgré la crise aiguë que traverse depuis six mois l'industrie française, le patriotique concours des producteurs petits et grands ne nous a jamais fait défaut : jamais ils n'ont désespéré de l'avenir de l'Exposition.

V

## BEAUX-ARTS

Les Beaux-Arts forment le 1<sup>er</sup> groupe de la classification. Le titre II du règlement général et, pour la section française, les règlements spéciaux en date des 26 octobre 1876 et 7 février 1877, définissent les conditions dans lesquelles les artistes peintres, sculpteurs, graveurs et architectes sont appelés à prendre part au concours international de 1878.

Le règlement du 26 octobre a pour objet l'admission des ouvrages des artistes français; il détermine la composition des jurys d'admission formés, pour un tiers, des membres de l'Institut, pour un tiers de membres nommés à l'élection par les artistes, pour le dernier tiers enfin des membres nommés par l'Administration. L'élection des membres du jury avait été fixée au 12 novembre 1876, le dépouillement a eu lieu le 13, et aussitôt après la liste a été complétée par l'adjonction des membres de droit et des membres choisis par l'Administration. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a réuni ensuite les quatre sections du jury du groupe I, qui se sont constituées immédiatement par la nomination de leurs bureaux.

Le règlement publié et distribué le 7 février 1877 était relatif au dépôt des ouvrages; les indications de ce règlement ont été complétées par un avis en date du 17 mai, par lequel les artistes étaient invités à renouveler, jusqu'au 15 juin, les déclarations faites antérieurement, ces déclarations, reçues et classées pendant les mois de janvier, février, mars et avril, ayant été reconnues incomplètes et insuffisantes.

Le jury de peinture, convoqué pour l'examen des déclarations, a fonctionné le 20, le 21 et le 28 juin, le 2 et le 7 juillet, le 24 octobre; le jury de sculpture a fonctionné le 22 et le 26 juin; le jury d'architecture, le 25 juin; le jury de gravure et de lithographie, le 25 juin.

Dans les derniers jours d'août, des lettres ont été adressées aux artistes pour leur notifier le résultat des travaux du jury d'admission, suivant les quatre catégories ci-après :

1<sup>o</sup> Ouvrages admis d'office; 2<sup>o</sup> ouvrages non admis d'office, et dont l'examen est ajourné au mois de janvier 1878; 3<sup>o</sup> dessins, pastels, miniatures, etc., dont l'examen est ajourné au mois de janvier, selon le vœu du jury; 4<sup>o</sup> enfin, lettres d'avis faisant connaître que les notices non renouvelées n'ont point été examinées.

Le travail du jury d'admission se décompose ainsi qu'il suit :

GENRES	ARTISTES	NOMBRE	ARTISTES	OUVRAGES
	AYANT DÉCLARÉ	D'OUVRAGES DÉCLARÉS	ADMIS	ADMIS D'OFFICE
Peinture.....	857	2.856	221	798
Dessins .....	433	1.150		
Sculpture.....	280	876	112	264
Gravure en médaille et sur pierres fines.....	22	59	11	29
Architecture.....	134	259	48	104
Gravure .....	141	377	34	176
Lithographie.....	27	66	6	19
TOTAUX.....	1.894	5.583	432	1.390

Les ouvrages admis d'office sont donc au nombre de 1.390. Il faudra ajouter à ce nombre les dessins et autres ouvrages qui pourront être reçus à l'examen de janvier 1878.

Cet examen définitif des œuvres, dont le jury n'avait pas conservé un souvenir précis, a été fixé du 5 au 20 janvier 1878. Le jury a même exprimé le vœu que le dépôt des ouvrages admis d'office eût lieu au palais des Champs-Élysées, du 15 au 20 mars, époque où il sera certainement possible de les transporter avec tout le soin et tout le respect qu'ils méritent, dans les galeries du Champ-de-Mars.

Dès le mois de septembre dernier, on a commencé, pour les ouvrages admis d'office, la préparation des fiches destinées à l'impression du catalogue. En outre, on apprête, dès à présent, tout ce qu'il convient de prévoir pour l'enregistrement, le numérotage et la mise en ordre des peintures, sculptures, gravures, etc., qui seront présentées par les artistes au Palais des Champs-Elysées, en janvier et en mars 1878. Quant au matériel nécessaire au transport et au placement des ouvrages dans les galeries de l'Exposition universelle, un inventaire du matériel des expositions annuelles a été dressé, afin de se rendre compte de l'outillage qui pourrait être prêté au service de l'Exposition, et du matériel complémentaire qu'il sera nécessaire de réunir pour le travail du placement et du mouvement des œuvres d'art.

En résumé, la marche des travaux administratifs de la section des Beaux-Arts a été aussi régulière que possible, malgré la nature complexe et délicate des intérêts qu'elle doit ménager. L'Exposition universelle de 1867 avait offert à l'appréciation des connaisseurs environ 1.000 ouvrages des artistes français. Le tableau ci-dessus montre que

nous pouvons compter déjà sur 1,400 ouvrages environ ; l'examen de janvier augmentera probablement ce nombre de plus d'un tiers. Et comme les jurys paraissent à bon droit préoccupés de n'admettre, dans ce concours international, que des œuvres d'une valeur incontestable, nous pouvons espérer hautement que l'Exposition universelle de 1878 maintiendra l'École française au rang qu'elle a su conquérir en 1855 et garder en 1867.

### EXPOSITION DES PORTRAITS NATIONAUX HISTORIQUES.

Les organisateurs de l'Exposition ont été amenés de bonne heure à songer à donner à la peinture ancienne, dans les galeries du Champ-de-Mars, la place qu'elle ne pouvait trouver dans les salles de l'Exposition archéologique du Trocadéro, et ils se sont arrêtés, après examen, à la pensée de réunir une collection de portraits de personnages français, choisis dans les galeries publiques et privées, au double point de vue de l'intérêt historique et de la valeur artistique.

Un arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 1<sup>er</sup> février 1877, a chargé la commission de l'inventaire général des richesses d'art de la France d'organiser, au Palais du Champ-de-Mars, cette galerie des Portraits historiques nationaux.

Dès le mois de mars, la commission se mettait en devoir de rédiger le règlement particulier de l'Exposition. L'art. 3 de ce règlement a été modifié par un arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, en date du 24 avril 1877.

En mai, le règlement définitif a été rendu public. Pendant ce temps, la commission procédait au dépouillement des livrets de nos musées de province, et des expositions rétrospectives, qui ont eu lieu depuis un certain nombre d'années. Elle retrouvait ainsi la trace d'un millier de portraits historiques.

La circulaire du 20 juin a été suivie de près par l'envoi des demandes de la commission de l'inventaire adressés aux possesseurs de tableaux, et déjà plus de cent cinquante portraits sont acquis à la galerie, dont l'organisation est confiée à cette commission.

En ce moment, trois cents demandes sont entre les mains des intéressés, et, lorsque les réponses seront parvenues, on peut prévoir que l'administration sera mise en possession de sept cents à huit cents portraits de personnages français.

VI

**EXPOSITION HISTORIQUE DE L'ART ANCIEN**

ET

**ETHNOGRAPHIE DES PEUPLES ÉTRANGERS A L'EUROPE.**

La galerie rétrospective de l'histoire du travail, annexée à l'Exposition universelle de 1867, a laissé les plus heureux souvenirs. Non-seulement elle a fourni des éléments et des moyens d'instruction à tous ceux qu'intéressent les études sur le passé, mais elle a exercé aussi une action manifestement efficace sur la production industrielle. Nos fabricants y ont trouvé des modèles heureux de formes et de systèmes de décoration tombés dans l'oubli, des indications de procédés qui, soigneusement étudiés, ont été, par eux, mis à profit.

Les galeries historiques et ethnographiques du Trocadéro n'offriront pas moins d'intérêt, et n'exerceront pas moins d'influence sur nos industries de luxe, tout porte à le croire. Les collections qui doivent y figurer auront encore un caractère plus général qu'en 1867, puisque, cette fois, la France ne se borne pas à exposer ses propres œuvres. Nos divers amateurs ont exprimé le désir de montrer au public les séries d'œuvres d'art de tous les pays qu'ils ont patiemment collectionnées. Grâce à eux, nos galeries du Trocadéro auront un aspect encyclopédique ; elles représenteront, tout aussi bien peut-être que nos galeries du Champ-de-Mars, mais à un point de vue rétrospectif, l'ensemble des productions dues au génie et à l'activité humaine. C'est là un résultat que des offres empressées, venues de tous les points de notre pays, si riche en collections des genres les plus divers, permettent de considérer, dès à présent, comme assuré.

En dehors de ces ressources que nous puisions chez nous, le concours si bienveillant des gouvernements et des amateurs étrangers nous permettrait également d'assurer à cette partie de notre œuvre un éclat inaccoutumé.

L'étendue des galeries du Trocadéro dépasse d'environ 2,000 mètres carrés celle de la galerie centrale elliptique qui avait été, en 1867, consacrée à l'histoire du travail. Cette augmentation d'espace nous donne la faculté d'admettre, à côté des produits nom-

breux de la céramique, de l'orfévrerie, de l'émaillerie, quelques spécimens de sculpture architecturale, de constituer des réunions instructives de grandes pièces de mobilier du moyen âge, de la Renaissance et des temps plus voisins de nous, également des armes, des étoffes et des tapis de l'Orient, des cartons de maîtres célèbres, des instruments de musique.

Non-seulement les arts et les procédés industriels de l'Egypte, à partir des époques les plus reculées, de l'Asie occidentale, de l'Extrême Orient, de la Grèce, de l'Italie, auront des représentants dans les galeries du Trocadéro ; mais on y devra trouver encore des collections d'instruments scientifiques, des documents provenant de nos illustres inventeurs, des monuments de la paléographie, tels que manuscrits et inscriptions, et même ces armes, ces ustensiles d'une exécution rudimentaire dont la matière, la forme et l'emploi constituent comme des liens communs entre toutes les populations du Globe à l'état d'enfance préhistorique. Les historiens et les archéologues possèderont donc là un champ d'observations aussi fertile que celui qui s'offrira aux artistes et aux industriels. Au reste, l'adresse manuelle précède souvent l'état de civilisation policée. Quelques lames de silex recueillies dans le vieux sol de la Gaule sont taillées avec une finesse qui étonne nos lapidaires, et les nègres de l'Afrique équatoriale fabriquent des bijoux d'or avec une délicatesse que l'Europe pourrait leur envier ; c'est un fait que, grâce à l'obligeance de nos exposants, le philosophe pourra amplement vérifier.

Le succès des galeries historiques et ethnographiques de l'Exposition de 1878 dépend entièrement de la bonne volonté des collectionneurs qui ne sont pas, comme les exposants de l'Industrie, encouragés par l'attrait bien légitime des récompenses. Mais cette bonne volonté désintéressée s'est manifestée de toutes parts avec un empressement qui dénote un véritable patriotisme et un désir d'être utile auquel s'associent cordialement quelques-uns de nos plus éminents hôtes étrangers ; ceux-là qu'on est toujours certain de rencontrer lorsqu'il s'agit d'accomplir une œuvre bonne ou grande.

Les membres de la commission d'admission et de classification s'acquittent avec zèle d'une tâche qu'ils ont acceptée avec dévouement. Il ne s'agit pas seulement pour eux de constater l'existence d'objets d'une origine bien connue, comme ceux que produit l'industrie contemporaine. Ils ont surtout à apprécier l'authenticité des œuvres soumises à leur examen, à en déterminer l'âge exact, élément de première nécessité pour l'arrangement chronologique adopté, parfois à en établir (en l'absence de tout renseignement) ce qu'on pourrait appeler l'*état civil*. De la comparaison qu'ils sont appelés à faire des objets les plus différents d'âge et de patrie, résultent très-souvent des lumières nouvelles.

La science a singulièrement à gagner dans ces assises tenues par des connasseurs pleins d'expérience et de perspicacité.

Ce progrès d'instruction ne sera pas un des moindres fruits de l'Exposition de 1878.

L'installation de toutes les choses, précieuses à tant de titres, qui viennent d'être sommairement signalées, a été préparée avec sollicitude. Un local bien éclairé, strictement clos et gardé, de belles vitrines, à la construction desquelles l'expérience des expositions précédentes a permis d'apporter diverses améliorations, telles sont les conditions matérielles indispensables qui s'ajoutent à celles d'un autre ordre pour donner lieu de compter sur un résultat digne de la grande solennité que nous préparons.

## VII

# EXPOSITION DES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES

Une des nouveautés de l'Exposition universelle de 1878, sera l'exposition spéciale des sciences anthropologiques, organisée par les soins de la Société d'anthropologie de Paris.

La Commission chargée d'organiser cette exposition a rangé la totalité des objets qui en pourront faire partie sous huit chefs différents, savoir :

Anthropologie générale et Craniologie ;

Anthropologie et Archéologie préhistoriques ;

Ethnographie de l'Europe (l'ethnographie extra-européenne a été attribuée à un autre groupe de l'Exposition) ;

Démographie et Géographie médicale ;

Enseignement anthropologique ;

Sociétés d'anthropologie ; Bibliographie anthropologique.

Il est acquis, dès maintenant, que ces diverses branches seront largement représentées. Trouver l'espace nécessaire pour exposer tous les objets envoyés, sera même, à coup sûr, une difficulté réelle.

La France, seule, a déjà envoyé 124 demandes personnelles ; de plus, 16 musées ont demandé à prendre part à notre exposition, soit, déjà, 140 exposants connus.

Les demandes dont il vient d'être question suffiraient pour présenter un tableau général complet de la science. L'anthropologue proprement dit, aussi bien que l'homme du monde, trouvera parmi les objets dont l'envoi nous est annoncé les documents nécessaires pour comparer entre elles presque toutes les races humaines reproduites tantôt par des bustes, soit moulés sur nature, soit idéalisés par l'art du sculpteur, tantôt par des peintures, tantôt par de très-nombreuses photographies. Des squelettes entiers, des crânes nombreux, des préparations diverses toutes disposées sous les instruments nécessaires pour les étudier, permettront aux savants spéciaux de porter leurs investigations aussi loin que le comporte l'État actuel de notre savoir.

Le linguiste verra avec intérêt des cartes retracant la distribution géographique de diverses langues, les tableaux de leur filiation, toute une bibliographie de nos divers patois français..., etc.

L'ethnographe trouvera dans notre galerie quelques curieux spécimens de nos vieux costumes nationaux montés sur des mannequins de taille naturelle ou réduite.

Le démographe curieux des mouvements de la population, de la répartition des maladies, des migrations des épidémies, pourra consulter de nombreuses cartes murales retracant ces faits généraux dans leurs rapports avec certains phénomènes naturels.

L'étude et l'enseignement de l'Anthropologie seront représentés par des instruments, par des cartes, par des dessins de démonstration..., etc.

Une vitrine spéciale contenant les publications, les médailles, les diplômes, etc., des sociétés d'Ethnologie et d'Anthropologie, présentera pour ainsi dire un abrégé matérialisé de leur histoire.

Enfin, de nombreux ouvrages, dont plusieurs fort rares et réunis peut-être pour la première fois, formeront une bibliothèque temporaire donnant une idée sommaire du développement de la science et de ses diverses branches.

Bien que la plupart des exposants n'aient formulé avec la précision désirable ni la nature ni la quantité de surface qu'ils pensent devoir leur être nécessaire, on peut admettre que le total s'élèverait, dès ce moment, à environ 250 mètres carrés de surface vitrée et à 600 mètres carrés au moins de surface murale.

Mais les 140 collections déjà inscrites ne représentent pas toute l'anthropologie française. De nouvelles demandes, dont plusieurs sont d'ores et déjà à demi formulées, nous seront bientôt adressées. De plus, deux membres de la Commission s'occupent de centraliser tout ce qui est relatif à l'histoire du bronze français et à celle des dolmens. Ils ont déjà recueilli de nombreuses adhésions dont nous ignorons le chiffre ; et ces deux parties de l'Exposition prendront, à coup sûr, un développement considérable.

En résumé, on peut admettre que dès à présent l'Exposition française seule absorberait les locaux mis à la disposition de la Commission.

Mais tout permet d'espérer que l'Exposition des puissances étrangères ne sera pas moins brillante que la nôtre et qu'elle présentera, elle aussi, un développement avec lequel il est prudent de compter dès aujourd'hui.

Déjà la Russie a demandé 280 mètres carrés de surfaces de tous genres pour une exposition des plus complètes relative au passé comme au présent des populations moscovites.

L'Espagne, la Suède, la Belgique ont des Comités officiellement institués qui s'occupent de la partie anthropologique de leurs expositions nationales. Aux Canaries, un créole connu par de sérieux travaux réunit les objets nécessaires pour mettre en lumière le passé et le présent de ses îles natales.

Plusieurs collectionneurs éminents d'Angleterre, du Canada, d'Italie, du Portugal, de

Suisse ont pris l'engagement de participer à notre exposition. En Hongrie, en Autriche, en Norvège, d'autres paraissent être sur le point de suivre cet exemple.

Parmi les collections déjà promises, il en est qui renferment des spécimens venus des contrées les plus lointaines. C'est ainsi que l'âge de la pierre en Tunisie, en Egypte, en Palestine, en Asie mineure sera largement représenté dans plusieurs de nos vitrines. C'est ainsi qu'un de nos musées de province enverra des statues typiques provenant du Mexique.

On le voit, lors même que quelques puissances feraient entièrement défaut, le premier essai d'une exposition des sciences anthropologiques présentera un ensemble à bien peu près complet.

## VIII

### CATALOGUE

Le Catalogue officiel de l'Exposition de 1878, publié par le Commissariat général, se composera de 12 volumes format in-8° raisin ; chaque volume étant consacré à un groupe ou à une des grandes divisions de l'Exposition, conformément au tableau suivant :

- TOME I<sup>er</sup>. Œuvres d'art (*Groupe I*).
- TOME II. Education, enseignement, matériel et procédés des arts libéraux (*Groupe II*).
- TOME III. Mobilier et accessoires (*Groupe III*).
- TOME IV. Tissus, vêtement et accessoires (*Groupe IV*).
- TOME V. Industries extractives, produits bruts et ouvrés (*Groupe V*).
- TOME VI. Outilage et procédés des industries mécaniques (*Groupe VI*).
- TOME VII. Produits alimentaires (*Groupe VII*).
- TOME VIII. Agriculture, pisciculture, horticulture (*Expositions permanentes*).  
*Groupes VIII et IX*.
- TOME IX. Expositions temporaires : animaux vivants (*Groupe VIII*).
- TOME X. Expositions temporaires. Horticulture (*Groupe IX*).
- TOME XI. Exposition historique de l'art ancien.
- TOME XII. Répertoire général, plan d'ensemble et tables analytiques.

Chaque volume contiendra autant de chapitres qu'il y a de nations participant à l'Exposition. La Section Française, à laquelle viendront se rattacher les expositions algérienne et coloniale, figurera en première ligne : après elle viendront, rangées dans l'ordre alphabétique, les différentes sections étrangères. Dans chaque section nationale, les exposants seront répartis suivant la classification annexée au Règlement général ; et, dans chaque classe, les listes seront dressées suivant l'ordre alphabétique. A la suite de chaque nom, un numéro, reproduisant le numéro inscrit sur la vitrine de l'exposant, permettra au visiteur de trouver, sans difficulté, les renseignements relatifs à l'objet qui aura frappé son attention.

L'exécution matérielle de cet important travail est confiée à l'Imprimerie nationale, sous la direction immédiate de l'Administration. Dès le mois de juillet, la composition des listes d'exposants de la Section Française a pu commencer, et le 10 septembre, à la suite d'une adjudication à laquelle ont pris part les principales maisons de la France et de la

Belgique, la fourniture du papier spécial, adopté par le Commissariat général, a été soumissionnée dans les conditions de prix les plus favorables.

Au 1<sup>er</sup> novembre, la situation des travaux du Catalogue s'établit ainsi qu'il suit :

Les groupes II, III, IV, V, VI et VII de la Section Française sont imprimés à l'exception des classes 6, 22, 54, 64, 66, 67, 68, dans lesquelles certaines difficultés retardent encore la fixation définitive des listes d'exposants.

Dans le groupe VIII, seule, la section de la classe 76 qui comprend le matériel agricole a été envoyée à l'impression ; la section des produits suivra très-prochainement.

Le groupe IX n'a point encore été entamé.

Le 1<sup>er</sup> groupe (*Oeuvres d'art*) reste entièrement réservé, la liste des exposants et la nomenclature des œuvres exposées ne pouvant être arrêtées qu'après la clôture des travaux des jurys d'admission, qui doivent encore se réunir en janvier 1878 pour examiner les œuvres qui lui seront présentées par les artistes non admis d'office.

Le Catalogue de l'Algérie est entièrement composé.

Quant au Catalogue colonial, il n'a pu encore être livré à l'imprimerie, par suite de l'éloignement des colonies qui doivent y figurer.

En résumé, pour la France seule, 20,595 exposants sont actuellement catalogués.

Pour les sections étrangères, deux pays nous ont déjà fait parvenir les éléments de leur Catalogue : ce sont la *Hongrie* et les *Pays-Bas*.

Ces éléments ont été immédiatement envoyés à l'imprimerie.

L'envoi du Catalogue de la Section *Britannique* est attendu d'un jour à l'autre.

Pour compléter les indications du Catalogue, en mettant à la disposition des visiteurs des renseignements authentiques sur la situation industrielle des différents pays qui prendront part à l'Exposition, des rapports statistiques sur chaque classe ont été demandés, d'une part, aux comités d'admission de la Section Française, et de l'autre, aux commissions étrangères. Ces rapports, centralisés au Commissariat général, vont servir de base à la rédaction d'une série de notices succinctes, destinées à être insérées dans les différents volumes du Catalogue.

En outre, chacune des commissions étrangères a été autorisée à publier, dans sa propre langue ou en langue française, un Catalogue détaillé des produits de sa section. La commission de l'Algérie, à laquelle cette faculté a pu être étendue, par suite de la situa-

tion qu'occupera, dans un bâtiment particulier, l'Exposition de nos trois départements africains, prépare dans ce sens un travail important qui, imprimé dans le même format et avec le même caractère que le Catalogue général, formera un intéressant appendice à la collection des douze volumes énumérés plus haut.

Pour terminer enfin ce qui est relatif au Catalogue, ajoutons que cet ouvrage, entièrement débarrassé des réclames qui encombraient le Catalogue de 1867, sera livré directement, par l'Imprimerie nationale, à l'agent comptable du Ministère des finances, près l'Exposition. Il sera ensuite mis en vente, soit par les soins des perceuteurs et autres agents du Ministère des finances, soit par l'intermédiaire des libraires ; ceux-ci l'achèteront au comptant à l'agent comptable, et bénéficieront, pour la vente, d'une remise de 20 pour 100.

## IX

### SERVICE DE SANTÉ

Il est impossible de réunir une agglomération considérable d'ouvriers sans veiller sur son état de santé, afin de pourvoir à l'hygiène des hommes valides, au soin des malades et au pansement des blessés. Ce soin s'impose impérieusement quand l'État lui-même exécute les travaux et que ceux-ci, par leur nature, font redouter à l'avance de nombreux accidents.

La première condition à remplir pour organiser un service médical efficace, c'est de le doter de suffisantes ressources financières. Le cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs par arrêté ministériel y a pourvu en affectant à cette destination une retenue de 1 pour 100 sur le montant des travaux et fournitures effectués pour l'Exposition. Il est, en outre, expressément indiqué (art. 16 de ce cahier des charges) qu'en cas d'insuffisance l'État pourvoira au payement des services médicaux laissés en souffrance, et que, dans le cas assez probable d'excédant de ressources, le reliquat disponible ne sera pas distrait de sa destination charitables mais sera versé à la caisse de l'Assistance publique.

Un second arrêté ministériel en date du 6 novembre 1876 a complété l'ensemble des dispositions à prendre pour constituer le service de santé.

Il a été décidé (art. 2) que le personnel médical de nos chantiers serait constitué par un médecin en chef, trois médecins adjoints et deux infirmiers.

Les art. 4, 5 et 6 ont réglé le montant des indemnités allouées aux ouvriers malades ou blessés et le secours aux héritiers des ouvriers décédés par suite de blessures reçues ou de maladies contractées sur les travaux.

C'est en conséquence de ces arrêtés que le service médical a été constitué sous la direction immédiate de M. le docteur Ladreit de Lacharrière. Il a fonctionné jusqu'à ce jour à notre entière satisfaction et a contribué dans une très-réelle mesure au bon ordre des chantiers.

Nous avons perdu au 1<sup>er</sup> novembre :

Ouvriers tués. . . . .	5
Ouvriers morts de leurs blessures . . . . .	3
EN TOUT. . . . .	<u>8</u>

Nous avons donné des soins à :

3,320 ouvriers blessés,  
1,789 ouvriers malades,

Soit en tout à : 5,109 ouvriers.

Deux fois par jour le cabinet de nos médecins est ouvert pour recevoir les ouvriers indisposés et leur donner, avec des consultations gratuites, les médicaments nécessaires pour se soigner à domicile. Le nombre de ces consultations s'élève, au 1<sup>er</sup> novembre dernier, à 14,424.

Enfin, pendant la saison chaude, nous avons fait distribuer, sur les chantiers, 204,018 litres d'une boisson hygiénique composée de café, de rhum et de gentiane.

Grâce à cet ensemble de mesures, l'état sanitaire de nos chantiers a été aussi satisfaisant que possible.

Nous avons, il est vrai, perdu plusieurs hommes; l'exécution d'aussi grands travaux entraîne toujours quelques victimes; mais, heureusement, le nombre jusqu'à ce jour en a été restreint, et nous avons fait tout ce que l'humanité commandait pour prévenir ces accidents ou en atténuer les conséquences.

Envisagé au point de vue financier, notre service médical, qui a été l'objet d'un compte spécial au Trésor, présente les résultats suivants :

EN RECETTES

Produit de la retenue de 1 pour 100 au 1<sup>er</sup> novembre 1877 sur les divers chantiers. . . . . Fr. 213.455 94

EN DÉPENSES

Installation des postes médicaux et des cabinets d'aisances. . . . .	Fr. 26.546 33
Traitements du personnel. . . . .	13.886 »
Boissons, médicaments, instruments, dépenses diverses . . . . .	17.649 02
Secours aux ouvriers malades ou blessés . . . . .	43.585 78
Indemnités aux familles des ouvriers tués . . . . .	3.400 »
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>Fr. 105.067 43</b>

EN BALANCE

Recettes. . . . .	Fr. 213.455 94
Dépenses. . . . .	105.067 43
<b>Montant disponible au 1<sup>er</sup> novembre 1877. . . . .</b>	<b>108.088 78</b>

En résumé, l'installation de notre service de santé a largement réalisé tout ce que nous en attendions.

X

**SITUATION FINANCIÈRE**

La loi du 29 juillet 1876 a ouvert à l'Exposition un compte sur le Trésor sans limitation de crédits. Mais le décret du 18 octobre 1876 a réglé les dépenses comme suit :

**CHAPITRE I<sup>er</sup>. — SERVICE GÉNÉRAL.**

ARTICLE 1 <sup>er</sup> .	Administration, etc. . . . .	Fr. 1.713.000 »
—	2. Médailles . . . . .	4.500.000 »
—	3. Fêtes . . . . .	500.000 »
—	4. Exposition d'animaux vivants. . . . .	300.000 »
	TOTAL. . . . .	Fr. 4.013.000 »

**CHAPITRE II. — TRAVAUX DE LA RIVE GAUCHE.**

ARTICLE 1 <sup>er</sup> .	Bâtiments de l'Exposition . . . . .	Fr. 18.000.000 »
—	2. Jardins et fabriques du Champ-de-Mars	4.000.000 »
—	3. Bureaux . . . . .	100.000 »
—	4. Clôtures et barrières . . . . .	250.000 »
—	5. Tranchées le long du quai. . . . .	250.000 »
—	6. Eau et gaz. . . . .	500.000 »
—	7. Exposition des Beaux-Arts. . . . .	100.000 »
—	8. Mise en mouvement des machines . . . . .	1.500.000 »
—	9. Remise en état du Champ-de-Mars . . . . .	150.000 »
	TOTAL. . . . .	Fr. 21.850.000 »

**CHAPITRE III. — TRAVAUX DE LA RIVE DROITE.**

ARTICLE 1 <sup>er</sup> .	Grandes salles et galerie. . . . .	Fr. 5.220.000 »
—	2. Cascade et jardins . . . . .	2.260.000 »
—	3. Barrières et clôtures . . . . .	120.000 »
—	4. Eau et gaz. . . . .	450.000 »
—	5. Tranchée en continuation du quai. . . . .	250.000 »
—	6. Remise en état du Trocadéro . . . . .	150.000 »
	TOTAL. . . . .	Fr. 8.450.000 »

**CHAPITRE IV. — IMPRÉVUS.**

ARTICLE 1 <sup>er</sup> .	Service général . . . . .	Fr. 1.000.000 »
—	2. Travaux de la rive droite. . . . .	
—	3. Travaux de la rive gauche. . . . .	
Soit, pour l'ensemble . . . . .		Fr. 35.313.000 »

Les prévisions de recettes étaient basées sur les chiffres suivants :

Entrées . . . . .	Fr. 14.000.000 »
Revente des matériaux . . . . .	4.000.000 »
Recettes diverses . . . . .	1.225.000 »
Subvention de la Ville de Paris . . . . .	6.000.000 »
Soit en tout . . . . .	Fr. 25.235.000 »
D'où ressortait une insuffisance de . . . . .	10.078.000 »

Soit, en chiffres ronds, dix millions que le Trésor devait prendre à sa charge.

Ce chiffre de la balance des comptes caractérise l'économie de l'entreprise. Suivant que le solde définitif sera inférieur ou supérieur à dix millions, les prévisions financières du législateur n'auront pas été atteintes ou auront été dépassées.

Les prévisions de dépense révisées avec soin et établies d'après les résultats déjà connus des diverses entreprises s'établissent comme suit :

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>. — SERVICE GÉNÉRAL.

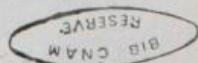
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . Administration . . . . .	Fr. 2.030.000 »
— 2. Médailles . . . . .	1.500.000 »
— 3. Fêtes . . . . .	500.000 »
— 4. Exposition d'animaux vivants . . . . .	1.465.000 »
TOTAL. . . . .	Fr. 5.495.000 »

#### CHAPITRE II. — TRAVAUX DE LA RIVE GAUCHE.

ARTICLE 1 <sup>er</sup> . Bâtiments de l'Exposition. . . . .	Fr. 20.500.000 »
— 2. Jardins et fabriques du Champ-de-Mars. . . . .	600.000 »
— 3. Bureaux. . . . .	250.000 »
— 4. Clôtures et barrières. . . . .	400.000 »
— 5. Tranchées le long du quai. . . . .	430.000 »
— 6. Eau et gaz. . . . .	650.000 »
— 7. Exposition des Beaux-Arts. . . . .	170.000 »
— 8. Mise en mouvement des machines. . . . .	1.000.000 »
— 9. Remise en état du Champ-de-Mars. . . . .	150.000 »
TOTAL. . . . .	Fr. 23.850.000 »

#### CHAPITRE III. — TRAVAUX DE LA RIVE DROITE.

ARTICLE 1 <sup>er</sup> . Grandes salles et galerie. . . . .	Fr. 8.220.000 »
— 2. Cascade et jardins. . . . .	1.987.000 »
— 3. Barrières et clôtures. . . . .	120.000 »
— 4. Eau et Gaz. . . . .	650.000 »
— 5. Tranchée en continuation du quai. . . . .	323.000 »
— 6. Remise en état du Trocadéro. . . . .	150.000 »
TOTAL. . . . .	Fr. 11.450.000



CHAPITRE IV. — IMPRÉVUS.

ARTICLES 1, 2, 3. Ensemble. . . . . Fr. 1.000.000 »

CHAPITRE V. — TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES.

ARTICLE 4 <sup>er</sup> . Galerie des machines le long de l'avenue de la Bourdonnaye. . . . .	Fr. 900.000 »
— 2. Bâtiments de l'Agriculture, sur le quai d'Orsay. . . . .	650.000 »
— 3. Exposition des ports de mer et de la marine . . . . .	200.000 »
— 4. Annexes du génie civil et des chemins de fer. . . . .	200.000 »
— 5. Bâtiment de la Ville de Paris. . . . .	600.000 »
— 6. Bâtiment de l'Algérie. . . . .	300 000 »
— 7. Aquarium d'eau de mer sur le quai. . . . .	150.000 »
TOTAL. . . . .	Fr. 3.000.000 »

Le montant résumé des dépenses et des augmentations peut donc se classer comme il est indiqué ci-après :

	MONTANT	
	DES DÉPENSES	DES AUGMENTATIONS
CHAPITRE I <sup>er</sup> .....	5.495.000 »	1.482.000 »
— II .....	23.850.000 »	2.000.000 »
— III .....	11.450.000 »	3.000.000 »
— IV.....	1.000.000 »	»
— V.....	3.000.000 »	3 000.000 »
TOTAUX.....	44.795.000 »	9.482.000 »

Avant de montrer que, par le jeu des écritures ou le fait des subventions, cette augmentation considérable trouve, presque en entier, sa compensation dans le budget des recettes, il est à propos d'indiquer sur quels points précis elle porte et quelles en sont les causes.

Au chapitre I<sup>r</sup>, nous trouvons tout d'abord l'Exposition des animaux vivants, chevaux, bœufs, moutons, etc., à laquelle on a voulu, dans l'intérêt de l'agriculture, donner une importance qu'elle n'avait pas eue en 1867. C'est, à vrai dire, la seule augmentation réelle sur ce chapitre : car si le catalogue, dès l'instant que nous le faisons nous-mêmes, figure en dépenses pour ordre, il figure également en recettes pour le prix de sa vente.

Au chapitre II, l'augmentation est de deux millions. Elle a pour cause essentielle l'établissement d'un sous-sol et d'un pancher que l'on a dû construire en vue de maintenir le sol du bâtiment à un même niveau et de fournir une ressource pour l'aération des galeries centrales.

Au chapitre III, les difficultés exceptionnelles des fondations et la substitution d'une construction définitive à la construction provisoire prévue à l'origine pour le palais du Trocadéro ont provoqué un accroissement de dépense de 3 millions. Mais il convient de remarquer qu'aux termes de la convention intervenue à la date du 14 mai 1877 cette somme sera remboursée par la Ville de Paris si elle garde le monument, ou en assurera la possession définitive à l'État, si la Ville ne se décide pas à le garder. En effet, dans ce cas *très-peu probable*, la Ville céderait à l'État les terrains sur lesquels reposent le palais du Trocadéro et ses ailes.

Maintenu comme réserve, le chapitre IV n'a pas varié. Il nous a paru essentiel de ne pas l'engager dès à présent.

Le chapitre V tout entier correspond à des augmentations uniquement motivées par l'exiguïté relative des espaces assignés à l'Exposition. Si grand que paraisse le palais du Champ-de-Mars, il est absolument insuffisant, et les 240,000 mètres superficiels qu'il recouvre devront être augmentés de 40,000 mètres environ pour suffire (et encore avec parcimonie) aux demandes des exposants. Nous avons été forcés de déborder sur le quai d'Orsay pour y établir les annexes de l'agriculture. Les berges de la Seine ont été également envahies. Nous avons dû aussi construire le long de l'avenue de La Bourdonnaye une nouvelle galerie des machines, et sacrifier en partie notre jardin central. En somme, cette surprenante et au fond très-heureuse affluence d'exposants occasionne un surcroît de dépenses de *trois millions* auquel il nous est absolument impossible de nous soustraire.

Prise dans ses grandes lignes, la situation de notre budget des dépenses se présente comme suit :

L'augmentation totale est de 9,500,000 francs ; mais les 3 millions dépensés en plus pour le Trocadéro nous seront en réalité remboursés par la Ville de Paris, soit en argent, soit en terrain et abandon de servitudes.

3 autres millions correspondent à des constructions nouvelles nécessitées par l'affluence des exposants.

1,400,000 francs environ sont nécessités par l'Exposition des animaux vivants et le catalogue, et nous seront en grande partie remboursés par des ventes ou des allocations spéciales.

Il ne reste donc comme augmentation sur les dépenses réellement prévues que les 2 millions dépensés en plus pour le palais du Champ-de-Mars.

Ceci restreint déjà singulièrement le champ de nos responsabilités et des critiques. L'examen du budget des recettes fait encore apparaître nos opérations sous un jour plus favorable.

En effet, nos recettes évaluées avec la plus grande réserve peuvent être détaillées comme suit :

### ENTRÉES.

Elles ont produit, en 1867, 10,765,000 francs. La Commission a majoré ce chiffre de 30 pour 100 et les a portées en prévision, pour 1878, à 14,000,000 francs. Mais la majoration de 70 pour 100 sur les espaces de 1867, faite par la Commission, s'est trouvée très-insuffisante. Il y a donc lieu de penser que la majoration de 30 pour 100 sur les recettes d'entrées le sera également. Tout porte à le croire ; cependant nous ne modifions pas cette partie des premières prévisions et nous continuons à porter les entrées en recette pour 14,000,000 francs.

### REVENTE DES MATÉRIAUX.

La revente des matériaux, chiffrée en prévision à 4,000,000 francs, peut être largement portée à 7,500,000 francs.

En effet, nous disposerons de 28,000 tonnes de fers et tôles ouvrés qui, évaluées à 0,20, en raison des facilités de leur réemploi, donnent . . . . .	Fr. 5.600.000 »
6,000 tonnes fontes en colonne à 0,15. . . . .	900.000 »
7.000 stères de bois en solives et planches, à 20 fr. . . . .	140.000 »
40,000 mètres superficiels de hangars et bâtiments, à 10 fr. le mètre. . . . .	400.000 »
Clôtures, kiosques, aquarium d'eau de mer, plantes, terreaux, matériaux et mobilier divers. . . . .	460.000 »
EN TOUT. . . . .	Fr. 7.500.000 »

Il est à remarquer que la plupart de nos fers pourront être utilisés sans repasser à l'atelier et que la forme qui leur a été donnée rend leur démontage facile.

### RECETTES DIVERSES.

Cet article peut être chiffré comme suit :

Restaurants, glaciers, débits divers, water-closets, etc. . . . .	Fr. 700.000	»
Exposition musicale. . . . .	200.000	»
Catalogue ( <i>produit brut</i> ). . . . .	550.000	»
Exposition d'animaux vivants. . . . .	200.000	»
Vestiaires, etc., recettes non classées. . . . .	250.000	»
TOTAL. . . . .	Fr. 1.900.000	»

Il est facile, en se reportant aux traités déjà passés et aux précédentes Expositions, de justifier ces divers chiffres.

### SUBVENTIONS DIVERSES.

Subvention de la Ville de Paris pour le Trocadéro. . . . .	Fr. 3.000.000	»
Bâtiment de la Ville au Champ-de-Mars. . . . .	200.000	»
Subvention de la Compagnie de l'Ouest pour la tranchée (rive gauche) . . . . .	215.000	»
Subvention du Ministère de l'Agriculture et du Commerce pour l'exposition d'animaux vivants. . . . .	750.000	»
Restitution par le budget algérien de l'avance faite pour le bâtiment de son exposition . . . . .	300.000	»
MONTANT TOTAL . . . . .	Fr. 4.465.000	»

L'estimatif des recettes peut donc, au bas mot, se chiffrer comme suit :

Entrées . . . . .	Fr. 14.000.000	»
Subvention de la Ville de Paris . . . . .	6.000.000	»
Subventions diverses . . . . .	4.465.000	»
Revente des matériaux. . . . .	7.500.000	»
Recettes diverses. . . . .	1.900.000	»
TOTAL. . . . .	Fr. 33.865.000	»

Ce qui élèverait à 10.930.000 francs le solde en balance, lequel n'avait été porté dans les prévisions qu'à 10,000,000 francs seulement. D'où résulterait un accroissement de 930,000 francs, dans les charges du Trésor.

Mais il importe de remarquer : 1° que la somme à valoir de 1,000,000 francs pour imprévus (chap. IV) reste encore à peu près intacte; 2° que le montant des entrées s'élèvera vraisemblablement au-dessus du chiffre de 14,000,000 francs.

On peut donc espérer que les prévisions du législateur ne seront pas dépassées, et qu'en somme le puissant effort fait pour organiser l'Exposition dans les délais si courts qui nous étaient accordés n'aura rien coûté au delà des sacrifices consentis à l'avance par les pouvoirs publics.

En regard de ces prévisions de recettes et de dépenses pour l'ensemble de l'Exposition, il importe de placer les chiffres qui établissent la situation actuelle. La pièce annexe A les donne avec détail. Nous allons résumer les principaux.

#### CHAPITRE I<sup>e</sup>.

Dépenses engagées . . . . .	Fr. 4.171.622 93
Dépenses faites . . . . .	21.622 93

#### CHAPITRE II.

Entreprises adjugées ou concédées.	
Travaux prévus . . . . .	Fr. 20.441.248 49
Sommes à valoir . . . . .	92.128.125 85
<b>MONTANT TOTAL . . . . .</b>	<b>Fr. 22.569.374 34</b>
Dépenses payées . . . . .	Fr. 14.887.447 84

#### CHAPITRE III.

Entreprises adjugées ou concédées.	
Travaux prévus . . . . .	Fr. 9.054.015 05
Sommes à valoir . . . . .	864.545 92
<b>MONTANT TOTAL . . . . .</b>	<b>Fr. 9.918.560 97</b>
Dépenses payées . . . . .	Fr. 4.579.296 28

#### CHAPITRE IV.

Néant.

#### CHAPITRE V.

Entreprises adjugées ou concédées.	
Travaux prévus . . . . .	Fr. 1.599.486 97
Sommes à valoir . . . . .	114.828 09
<b>MONTANT TOTAL . . . . .</b>	<b>Fr. 1.714.315 06</b>
Dépenses payées . . . . .	Fr. 294.686 59

Ainsi l'ensemble des entreprises adjugées ou concédées se monte à :

Pour les travaux prévus . . . . .	Fr. 32.266.373 44
Pour les sommes à valoir. . . . .	3.107.499 87
<hr/>	
TOTAL. . . . .	Fr. 35.373.873 30

Le montant des payements effectués s'élève à . . . . . Fr. 20.683.053 64

En ne considérant que les chiffres précédents, on peut, à la rigueur, prétendre que nous n'avons pas engagé de dépenses au delà des prévisions fixées par le décret du 18 octobre 1876; ceci est encore plus vrai si l'on tient compte des subventions diverses qui nous sont dès à présent acquises et qui s'ajoutent à nos crédits.

Mais, en réalité, il convient de regarder comme *virtuellement* engagées toutes les dépenses que nous avons chiffrées à 44,795,000 francs.

Nous ne pourrions y faire de retranchements qu'en modifiant les dispositions arrêtées en vue de l'Exposition et en compromettant gravement les résultats que nous voulons atteindre.



## RÉSUMÉ

Dans ce rapport d'ensemble qui sera le dernier avant l'ouverture de l'Exposition, j'ai tenu à passer en revue les diverses branches du service qui m'est confié, à constater les résultats obtenus, les efforts faits et à affirmer le légitime espoir d'une réussite complète.

Je ne saurais trop le répéter, l'œuvre était difficile ; mais elle a été abordée résolument, sans précipitation et avec une indomptable fermeté. Je n'ai pas une défaillance à signaler, et je suis heureux de pouvoir rendre ici un public hommage à mes divers collaborateurs. Tous ont fait leur devoir avec un dévouement complet, avec un zèle qui ne s'est pas démenti un seul instant.

Le cordial empressement que les puissances étrangères (l'Allemagne exceptée) ont mis à répondre à notre appel, les efforts qu'elles ont faits pour paraître dignement à notre grande Exposition, témoignent de la haute estime que l'on a conservée pour la France, malgré ses revers, et sont pour nous un puissant encouragement.

Les industriels et commerçants français ont compris l'importance spéciale que présente en ce moment la grande solennité à laquelle les pouvoirs publics les ont conviés. Ils ont bien senti que cette Exposition leur permettrait d'affirmer l'énergique vitalité du pays, sa puissance productive et sa vive intelligence. Aussi ont-ils répondu avec un merveilleux empressement à notre appel et ne nous ont-ils pas marchandé les conditions de leur concours.

En ce qui concerne le Commissariat général, sa tâche est sinon terminée, au moins fort avancée. Il ne lui reste qu'à préparer, en temps utile, le complément nécessaire des mesures déjà prises. Mes collaborateurs et moi nous ne faillirons pas à cette tâche, aujourd'hui relativement facile.

Mais, je n'hésite pas à le dire, au point où nous en sommes, le succès ne dépend plus de nous. Il relève d'autorités plus hautes, et dépend avant tout des pouvoirs publics.

Si notre pays jouit enfin, sous l'égide des lois, de la tranquillité qu'il a méritée par tant de vaillants efforts, le succès de notre œuvre sera éclatant.

Dans le cas contraire, nul ne peut prédire ce que sera l'Exposition.

Paris, le 1<sup>er</sup> novembre 1877.

*Le Sénateur, Commissaire général,  
J.-B. KRANTZ.*

# STRI DE L'INSTITUT DES SCIENCES EXACTES

2011/12

## ÉTUDE

sous l'angle historique mais aussi de nos rapports à nos propres connaissances et à nos idées. C'est pourquoi nous devons nous poser la question de l'origine et de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques dans le temps.

Il est alors nécessaire d'aborder les questions de l'origine et de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques dans le temps. Il est également nécessaire d'aborder les questions de l'origine et de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques dans le temps.

Il est alors nécessaire d'aborder les questions de l'origine et de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques dans le temps.

Il est alors nécessaire d'aborder les questions de l'origine et de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques dans le temps.

Il est alors nécessaire d'aborder les questions de l'origine et de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques dans le temps.

Il est alors nécessaire d'aborder les questions de l'origine et de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques dans le temps.

Il est alors nécessaire d'aborder les questions de l'origine et de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques dans le temps.

Il est alors nécessaire d'aborder les questions de l'origine et de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques dans le temps.

Il est alors nécessaire d'aborder les questions de l'origine et de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques dans le temps.

Il est alors nécessaire d'aborder les questions de l'origine et de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques dans le temps.

Il est alors nécessaire d'aborder les questions de l'origine et de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques dans le temps.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1878

A PARIS

---

# ANNEXES

AU

## RAPPORT DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 1877

---

- A. — SITUATION DES DÉPENSES ENGAGÉES ET DES PAYEMENTS EFFECTUÉS.
- B. — ÉTAT DES TRAVAUX DES COMITÉS D'ADMISSION.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867  
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

A PARIS

# LA GRANDE EXPOSITION

DU 1<sup>er</sup> JUIN AU 1<sup>er</sup> JUILLET 1878

SALLES DES MÉTIERS ET DES PROFESSIONS LIBERTÉS

— SALLES DES MÉTIERS LIBERTÉS ET DES  
PROFESSIONS LIBERTÉS —  
ETAT DES MÉTIERS DES COUTURIERS D'ADMISSION

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1878  
A PARIS

---

# ANNEXE A

AU

RAPPORT DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1877

---

SITUATION DES DÉPENSES ENGAGÉES ET DES PAYEMENTS EFFECTUÉS

---

3781 за пълното място на изложението  
на изложението

на изложението

на изложението

на изложението

на изложението

на изложението

на изложението

## АНКЕТЕ

### ЗАПОЛНЯНИЕ НА ТОРГАВИЩА

СТАВКА № 1

СТАВКА № 2

СИСТАМА ОБЩИХ ПРЕДПРИЯТИЙ И ПУБЛИЧНЫХ ПРЕДПРИЯТИЙ

СИСТАМА ОБЩИХ ПРЕДПРИЯТИЙ И ПУБЛИЧНЫХ ПРЕДПРИЯТИЙ

# SERVICE GÉNÉRAL

## CHAPITRE I<sup>e</sup>

TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES. OBJET DE CES DÉPENSES.

ARTICLE PREMIER . . . . .	920,741 43	Traitements, installations, dépenses diverses.
ART. 2. . . . .	»	Médailles.
ART. 3. . . . .	250,884 50	Fêtes et Exposition de la Musique.
ART. 4. . . . .	»	Exposition d'animaux vivants.
<hr/> TOTAL. . . . .		1,171,622 93

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT du PROJET	TRAVAUX PRÉVUS	RABAIS	MONTANT de L'ENTREPRISE	SOMMES à VALOIR	MONTANT DÉFINITIF par PROJET	MONTANT DÉFINITIF par CHAPITRE

## CHAMP DE MARS

## CHAPITRE II

### ARTICLE PREMIER

Terrassements et maçonneries du Palais.....	3.100.000 »	2.833.472.10	10 fr. 50 p. 100 297.514 57	2.535.957 53	266.527 90	2.802.485 43
Galerie des machines (côté de l'avenue de La Bourdonnaye).....	1.800.000 »	1.612.960 »	sans rabais	1.612.960 »	187.040 »	1.800.000 »
Galerie des machines (côté de l'avenue de Suffren)...	1.800.000 »	1.612.960 »	sans rabais	1.612.960 »	187.040 »	1.800.000 »
Charpentes métalliques du grand vestibule (côté de la Seine).....	1.500.000 »	1.368.447 04	sans rabais	1.368.447 04	131.552 96	1.500.000 »
Charpentes métalliques du grand vestibule (côté de l'École militaire).....	1.450.000 »	1.327.984 64	sans rabais	1.327.984 64	122.015 36	1.450.000 »
Charpentes métalliques (avenues de La Bourdonnaye et Lamothe-Piquet) .. ....	1.330.000 »	1.209.076 »	3 fr. p. 100 36.272 28	1.172.803 72	120.924 »	1.293.727 72
A reporter . . . . .	10.980.000 »	9.946.899 78	333.786 85	9.631.112 93	1.015.100 22	10.646.213 15

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT du PROJET	TRAVAUX PRÉVUS	RABAIS	MONTANT de L'ENTREPRISE	SOMMES à VALOIR	MONTANT DÉFINITIF	
						par PROJET	par CHAPITRE
Report . . . . .	10.980.000 »	9.964.899 78	333.786 85	9.631.112 93	1.015.100 22	10.646.213 15	
Charpentes métalliques des galeries intérieures (côté de l'avenue de Suffren, quai d'Orsay) . . . . .	1.330.000 »	1.209.076 »	36.272 28	1.172.803 72	120.924 »	1.293.727 72	
Charpentes métalliques des galeries intérieures (angle des avenues Suffren et Lamotte-Piquet) . . . . .	1.330.000 »	1.209.076 »	36.272 28	1.172.803 72	120.924 »	1.293.727 72	
Charpentes métalliques des galeries intérieures (angle de l'avenue de La Bourdonnaye et quai d'Orsay) . . .	1.330.000 »	1.209.076 »	36.272 28	1.172.803 72	120.924 »	1.293.727 72	
Charpentes métalliques des galeries des Beaux-Arts . . .	260.000 »	237.603 40	29.225 22	208.378 18	22.396 60	230.774 78	
Fournitures et pose des chéneaux en fonte des passages longitudinaux des galeries intérieures . . . . .	200.000 »	171.600 »	sans rabais	171.600 »	28.400 »	200.000 »	
Couverture du bâtiment principal (Champ-de-Mars), fourniture en location d'ardoises en tôle galvanisée) . . . . .	230.000 »	207.675 »	sans rabais	207.675 »	22.325 »	230.000 »	
Planchers en bois (galeries intérieures) . . . . .							
1 <sup>er</sup> Lot. Côté de l'avenue La Bourdonnaye . . . . .	320.000 »	290.155 04	29.300 60	260.854 44	29.844 96	290.699.40	
2 <sup>e</sup> Lot. Avenue Suffren . . . . .	320.000 »	290.155 04	29.300 60	260.854 44	29.844 96	290.699.40	
Fourniture et pose de chéneaux en fonte. Grande nef et galeries latérales . . .	120.000 »	102.375 »	sans rabais	102.375 »	17.625 »	120.000 »	
Vitrerie du palais du Champ-de-Mars . . . . .							
1 <sup>er</sup> Lot. La Bourdonnaye . . .	300.000 »	265.293 57	13.264 68	252.028 89	34.706 43	286.735 32	
2 <sup>e</sup> Lot. Avenue Suffren . . . . .	280.000 »	255.419 07	12.770 95	242.648 12	24.580 93	267.229 05	
Couverture . . . . .							
1 <sup>er</sup> Lot. La Bourdonnaye . . .	600.000 »	535.349 69	sans rabais	535.349 69	64.650 31	600.000 »	
2 <sup>e</sup> Lot. Avenue Suffren . . . . .	550.000 »	486.120 17	sans rabais	486.120 17	63.879 83	550.000 »	
A reporter . . . . .	18.150.000 »	16.433.873 76	556.465 74	15.877.408.02	1.716.126 24	17.593.534 26	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT	TRAVAUX	RABAIS	MONTANT	SOMMES	MONTANT DÉFINITIF	
	du PROJET	PRÉVUS		de L'ENTREPRISE	à VALOIR	par PROJET	par CHAPITRE
Report. . . . .	18.150.000	» 16.433.873 76	556.465 74	15.877.408 02	1.716.126 24	17.593.534 26	
Maçonneries des pavillons d'angles et porches des Beaux-Arts. . . . .	450.000	» 413.026 »	»	413.026 »	36.974 »	450.000 »	
Remblais de l'excavation devant l'Ecole militaire..	»	»	»	»	»	»	
Coins pour planchers du sous-sol (galeries intérieures)..	12.000	» 10.333 60	»	10.333 60	1.666 40	.12.000 »	
Chéneaux en fonte des passages longitudinaux.....	50.000	» 39.330 »	»	39.330 »	10.670 »	50.000 »	
<b>COMBLES DU CHAMP DE MARS.</b>							
1 <sup>er</sup> Lot. Avenue de La Bourdonnaye.....	425.000	» 384.400 »	68.115 68	316.284 32	40.600 »	356.884 32	
2 <sup>e</sup> Lot. Avenue Suffren....	400.000	» 365.600 »	64.784 32	300.815 68	34.400 »	335.215 68	
Ateliers de sculpture Champ-de-Mars .....	29.000	» 29.000 »	»	29.000 »	»	29.000 »	
Dallages en ciment de la moitié du palais du côté de la Seine .....	100.000	» 96.444 88	28.933 46	67.511 42	3.555 12	71.066 54	
Dallages en asphalte, galeries extérieures .....	60.000	» 55.125 »	14.139 56	40.985 44	4.875 »	45.860 44	
Dallages en ciment de la moitié du palais du côté de l'Ecole militaire.....	95.000	» 92.753 84	9.275 38	83.478 46	2.246 16	85.724 62	
Moulages en carton des plafonds du grand vestibule côté de la Seine.....	75.000	» 68.814 »	18.270 12	50.543 88	6.186 »	56.729 88	
Moulages en carton des plafonds du grand vestibule côté de l'Ecole militaire..	90.000	» 80.148 40	16.029 68	64.118 72	9.851 60	73.970 32	
Muraillement des galeries des machines.....	170.000	» 154.967 45	sans rabais	154.967 45	15.032 55	170.000 »	
Chéneaux en fonte des grands vestibules et des galeries transversales de 15 mètres, tubules et grilles de crapaudines.....	45.000	» 37.951 60	»	37.951 60	7.048 40	45.000 »	
A reporter. . . . .	20.151.000	» 18.261.768 53	776.013 94	17.485.754 59	1.889.231 47	19.374.986 06	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT du PROJET	TRAVAUX PRÉVUS	RABAIS	MONTANT de L'ENTREPRISE	SOMMES à VALOIR	MONTANT DÉFINITIF	
						par PROJET	par CHAPITRE
Report. . . . .	20.151.000 00	18.261.768 53	776.013 94	17.485.754 59	1.889.231 47	19.374.986 06	
Chéneaux, médaillons et consoles en zinc des grands vestibules du palais. . . . .	60.000 »	52.169 85	»	52.169 85	7.830 15	60.000 »	
Charpentes métalliques de la galerie des machines (marché supplémentaire).							
1 <sup>e</sup> Avenue de Suffren. . . . .	22.000 »	19.922 40	»	19.922 40	2.077 60	22.000 »	pour mémoire
2 <sup>e</sup> Avenue de La Bourdonnaye. . . . .	22.000 »	19.922 40	»	19.922 40	2.077 60	22.000 »	id.
Charpentes métalliques du grand vestibule. . . . .							
1 <sup>e</sup> Côté de la Seine. . . . .	42.000 »	38.191 60	»	38.191 60	3.808 40	42.000 »	id.
2 <sup>e</sup> Côté de l'Ecole militaire.	50.000 »	45.044 40	»	45.044 40	4.955 60	50.000 »	id.
Trappes d'incendie du palais du Champ-de Mars..	2.300 »	2.146 »	»	2.146 »	154 »	2.300 »	
Série de prix supplémentaires pour la couverture du palais. . . . .							
1 <sup>er</sup> Lot, avenue de La Bourdonnaye. . . . .	97.376 84	97.376 84	»	97.376 84	»	97.376 84	pour mémoire
2 <sup>er</sup> Lot, avenue de Suffren..	97.480 04	97.480 04	»	97.480 04	»	97.480 04	id.
Fourniture de tuyaux en caoutchouc (service d'incendie). . . . .	20.000 »	18.000 »	»	18.000 »	2.000 »	20.000 »	
Echafaudage roulant pour les travaux de décoration du vestibule (Ecole militaire). . . . .	7.000 »	7.000 »	»	7.000 »	»	7.000 »	
Location des deux échafaudages du vestibule (côté de la Seine). . . . .	13.500 »	13.500 »	»	13.500 »	»	13.500 »	
Travaux de clôture extérieure de la galerie de 12 mètres. . . . .	60.000 »	53.335 »	3.306 77	50.028 23	6.665 »	56.693 23	
Statues du Champ-de-Mars.	101.000 »	101.000 »	»	101.000 »	»	101.000 »	
A reporter. . . . .	20.414.800 »	18.508.919 38	779.320 71	17.729.598 67	1.905.880 62	19.635.479 29	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT du PROJET	TRAVAUX PRÉVUS	RABAIS	MONTANT de L'ENTREPRISE	SOMMES à VALOIR	MONTANT DÉFINITIF	
						par PROJET	par CHAPITRE
Report. . . . .	20.414.800 00	18.508.919 38	779.320 71	17.729.598 67	1.905.880 62	19.635.479 29	
Location d'un échafaudage roulant (peinture de la galerie des machines.) . . . . .	5.000 »	5.000 »	»	5.000 »	»	5.000 »	
3 marchés. Statues en staff. Champ-de-Mars. . . . .	12.000 »	12.000 »	»	12.000 »	»	12.000 »	
Marché Leenhoff. (Groupe d'enfants des piliers du vestibule) . . . . .	5.000 »	5.000 »	»	5.000 »	»	5.000 »	
Fourniture en location de candélabres et lanternes.. . . . .	30.000 »	27.540 »	»	27.540 »	2.460 »	30.000 »	
Peintures de la galerie des machines, etc. . . . .	65.000 »	57.919 80	»	32.477 64	7.080 20	40.557 84	
Plafonds en staff des galeries transversales de 15 mètres.							
1 <sup>o</sup> Côté de la Seine. . . . .	18.000 »	15.846 88	24.442 16	15.846 88	2.153 12	18.000 »	
2 <sup>o</sup> Côté de l'Ecole Militaire.. . . . .	18.000 »	15.847 88	»	15.846 88	2.153 12	18.000 »	
Faiences pour la décoration des piliers du grand vestibule (côté de la Seine.) . . . . .	32.000 »	28.400 »	»	28.400 »	3.600 »	32.000 »	
Ornement en staff des dômes d'angle.							
1 <sup>o</sup> Côté de la Seine. . . . .	7.000 »	6.584 »	»	6.584 »	416 »	7.000 »	
2 <sup>o</sup> Côté de l'Ecole Militaire. . . . .	7.000 »	6.584 »	»	6.584 »	416 »	7.000 »	
Faiences moulées et émaillées pour la décoration des piliers du grand vestibule (côté de l'Ecole Militaire). . . . .	20.000 »	18.750 »	»	18.750 »	1.250 »	20.000 »	
Moulages en staff des groupes d'enfants et écussons terminant les piliers du grand vestibule et les dômes d'angle (côté de la Seine.) . . . . .	45.000 »	40.500 »	»	40.500 »	4.500 »	45.000 »	
Marquise de la porte Rapp (2 <sup>e</sup> marché supplémentaire avec la Compagnie de Fives-Lille) . . . . .	100.000 »	100.000 »	»	100.000 »	»	100.000 »	
A reporter. . . . .	20.778.800 »	18.848.870 94	803.762 87	18.045.128 07	1.929.909 06	19.975.037 13	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT	TRAVAUX	RABAIS	MONTANT	SOMMES	MONTANT DÉFINITIF	
	du PROJET	PRÉVUS		de L'ENTREPRISE	à VALOIR	par PROJET	par CHAPITRE
Report. . . . .	20.778.778 00	18.848.870 94	803.762 87	5.128 07	1.929.909 06	19.975.037 13	
Ornement en zinc repoussé des pylônes des grands vestibules et des dômes du palais du Champ-de-Mars.	30.000 »	26.854 »	»	26.854 »	3.146 »	30.000 »	
TOTAUX. . . . .	20.808.800 »	18.875.744 94	803.762 87	18.071.982 07	1.933.055 06	20.005 037 13	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT du PROJET	TRAVAUX PRÉVUS	RABAIS	MONTANT de L'ENTREPRISE	SOMMES à VALOIR	MONTANT DÉFINITIF	
						par PROJET	par CHAPITRE
ART. 2.							
Fourniture de terre végétale (Champ-de-Mars)....	100.000 »	90.000 »	4.500 »	85.500 »	40.000 »	95.500 »	
Fourniture de terre végétale (Champ-de-Mars)....	12.000 »	9.375 »	sans rabais	9.375 »	2.625 »	12.000 »	
Sable et cailloux du Champ-de-Mars .....	70.000 »	»	sans rabais	67.000 »	3.000 »	70.000 »	
Plantations des parcs et jardins .....	60.000 »	54.800 »	14.796 »	40.004 »	5.200 »	45.204 »	
Rochers et rivières du parc du Champ-de-Mars .....	45.000 »	40.975 »	sans rabais	40.975 »	4.025 »	45.000 »	
Fournitures de chariots....	2.400 »	2.400 »	»	2.400 »	»	2.400 »	
Fournitures de gazon pour les parcs et jardins.....	10.000 »	8.625 »	»	8.625 »	1.375 »	10.000 »	
Fondations et socle des serres du Champ-de-Mars .....	32.000 »	29.092 »	1.018 22	28.073 78	2.908 »	30.981 78	
Marches des perrons de la terrasse en avant du palais (côté de la Seine).....	7.500 »	6.800 »	»	6.800 »	700 »	7.500 »	
Fourniture de terreau, terre végétale, etc.....	15.000 »	13.925 »	1.893 29	12.121 71	1.075 »	13.196 71	
Murs complémentaires de la terrasse .....	20.000 »	16.897 54	»	16.897 54	3.102 46	20.000 »	
Bâtiment de la manutention et de la douane.....	24.000 »	24.000 »	»	24.000 »	»	24.000 »	
Bâtiments de l'octroi.....	8.500 »	7.600 »	»	7.600 »	900 »	8.500 »	
Fondations sur pilotis des serres coloniales.....	5.500 »	4.780 07	»	4.780 07	719 93	5.500 »	
TOTAUX....	411.900 »	376.269 61	22.117 50	354.152 10	35.630 39	389.782 49	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT du PROJET	TRAVAUX PRÉVUS	RABAIS	MONTANT de L'ENTREPRISE	SOMMES à VALOIR	MONTANT DÉFINITIF par PROJET	MONTANT DÉFINITIF par CHAPITRE
Bâtiment d'administration et du Jury au Champ-de-Mars.	200.000	200.000 »	Augmentation 10.000 »	210.000 »		210.000 »	
TOTAL. . . . .	200.000	200.000 »	10.000 »	210.000 »		210.000 »	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT	TRAVAUX	RABAIS	MONTANT	SOMMES	MONTANT DÉFINITIF	
	du PROJET	PRÉVUS		de L'ENTREPRISE	à VALOIR	par PROJET	par CHAPITRE
ART. 4.							
Clôtures provisoires et barrières.....	4.000 »	3.050 »	Sans rabais.	3.050 »	950 »	4.000 »	
TOTAUX ...	4.000 »	3.050 »	» »	3.050 »	950 »	4.000 »	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT	TRAVAUX	RABAIS	MONTANT	SOMMES	MONTANT DÉFINITIF	
	du PROJET	PRÉVUS		de L'ENTREPRISE	à VALOIR	par PROJET	par CHAPITRE
ART. 5.							
Travaux du quai (rive gauche).....	430.000 »	393.954 10	sans rabais	393.954 10	36.045 90	430.000 »	
Battage des pieux dans la tranchée (rive gauche)....	45.000 »	40.960 »	»	40.960 »	4.040 »	45.000 »	pour mémoire
TOTAUX.....	430.000 »	393.954.20		393.954.10	36.045.90	430.000 »	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT du PROJET	TRAVAUX PRÉVUS	RABAIS	MONTANT de L'ENTREPRISE	SOMMES à VALOIR	MONTANT DÉFINITIF	
						par PROJET	par CHAPITRE
ART. 6,							
Distribution générale des eaux.....	500.000 »	459.500 »	sans rabais	459.500 »	40.500 »	500.000 »	
Chambre de manœuvre pour le service des eaux, (terrasse du palais).....	4.500 »	4.500 »	»	4.500	»	4.500 »	
TOTAUX.....	504.500 »	464.000 »	»	464.000 »	40.500 »	504.500 »	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT du PROJET	TRAVAUX PRÉVUS	RABAIS	MONTANT de L'ENTREPRISE	SOMMES à VALOIR	MONTANT DÉFINITIF par PROJET	MONTANT DÉFINITIF par CHAPITRE
ART. 7.							
Location de bâti et cloisons en bois (galerie des Beaux-Arts) :							
1 <sup>e</sup> Côté de la Seine . . . . .	55.000 »	49.852 75	»	49.852 75	5.147 25	55.000 »	
2 <sup>e</sup> Côté de l'Ecole Militaire.	50.000 »	45.133 75	»	45.133 75	4 866 25	50.000 »	
TOTAUX . . . . .	105.000 »	94.986 50	»	94.986 50	10.013 50	105.000 »	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT du PROJET	TRAVAUX PRÉVUS	RABAIS	MONTANT de L'ENTREPRISE	SOMMES à VALOIR	MONTANT DÉFINITIF	
						par PROJET	par CHAPITRE
FOURNITURE DE FORCE MOTRICE DANS LA SECTION FRANÇAISE							
Sections I et II .....	43.000 »	43.000 »	»	43.000 »	»	43.000 »	
Sections III et IV.....	35.000 »	35.000 »	»	35.000 »	»	35.000 »	
Sections V, VI et VII....	34.000 »	34.000 »	»	34.000 »	»	34.000 »	
Sections VIII et IX.....	32.000 »	32.000 »	»	32.000 »	»	32.000 »	
Sections X et XI.....	35.000 »	35.000 »	»	35.000 »	»	35.000 »	
Support de transmission des galeries des machines.	380.000 »	336.600 »	36.960 »	299.640 »	43.400 »	343.040 »	
Pose des voies et ballastage.	100.000 »	88.803 »	sans rabais	88.803 »	11.197 »	100.000 »	
Location du matériel de voie.	50.000 »	45.550 »	sans rabais	45.550 »	4.450 »	50.000 »	
Fourniture d'un moteur et d'un arbre de transmission (Section III).....	2.000 »	2.000 »	»	2.000 »	»	2.000 »	
Id. (Section IX.)	2.000 »	2.000 »	»	2.000 »	»	2.000 »	
Id. (Section V.)	2.000 »	2.000 »	»	2.000 »	»	»	
Id. (Section VI.)	»	»	»	»	»	»	
Fourniture d'un moteur et d'un arbre de transmission Section III).....	2.000 »	2.000 »	»	2.000 »	»	2.000 »	
3 arbres de transmission (I, VI, XI).....	6.000 »	6.000 »	»	6.000 »	»	6.000 »	
Un moteur et 2 arbres de transmission (IV, VIII)...	4.000 »	4.000 »	»	4.000 »	»	4.000 »	
Fourniture d'un moteur et d'un arbre de transmission (Section VI).....	2.000 »	»	»	2.000 »	»	2.000 »	
Id. (Section VIII.)	2.000 »	2.000 »	»	2.000 »	»	2.000 »	
Id. (Section IX.)	2.000 »	2.000 »	»	2.000 »	»	2.000 »	
Id. (Section I.)	2.000 »	2.000 »	»	2.000 »	»	2.000 »	
A reporter.....	735.000 »	675.953 »	36.960 »	638.993 »	59.047 »	698.040 »	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT	TRAVAUX	RABAIS	MONTANT	SOMMES	MONTANT DÉFINITIF	
	du PROJET	PRÉVUS		de L'ENTREPRISE	à VALOIR	par PROJET	par CHAPITRE
Report. . . . .	735.000 »	675.953 »	36 960 »	638.993 »	59.047 »	698.040 »	
Fourniture d'un moteur et d'un arbre de transmission (Section II.)	2.000 »	2.000 »	»	2.000 »	»	2.000 »	
Id. (Section X.)	2.000 »	2.000 »	»	2.000 »	»	2.000 »	
Id. (Section X.)	2.000 »	2.000 »	»	2.000 »	»	2.000 »	
Id. (Section V.)	2.000 »	2.000 »	»	2.000 »	»	2.000 »	
Arbre de transmission (Section VII.).....	2.000 »	2.000 »	»	2.000 »	»	2.200 »	
Moteur (Section VII.).....	»	»	»	»	»	»	
Id. (Section VI.)	»	»	»	»	»	»	
Moteur (arbre) (Section IV.)	2.000 »	2.000 »	»	2.000 »	»	2.000 »	
Bâtiment et cheminée des chaudières de la section anglaise et cheminée des Etats-Unis et de la Suède.	21.000 »	19.600 »	»	19.600 »	1.400 »	21.000 »	
Cheminée des chaudières de la Belgique et de l'Autriche-Hongrie.....	11.000 »	9.700 »	»	9.700 »	1.300 »	11.000 »	
Fondation des supports de transmissions (galerie des machines).....	130.000 »	119.816 »	9.585 28	110.230 72	10.184 »	120.414 72	
Subvention à la Commission Britannique.....	31.000 »	31.000 »	»	31.000 »	»	31.000 »	
Fournitures de force motrice à la section Austro-Hongroise .....	27.600 »	27.600 »	»	27.600 »	»	27.600 »	
TOTAUX . . . . .	967.600 »	895.669 »	46.545 28	49.123 72	71.931 »	921.054 72	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT du PROJET	TRAVAUX PRÉVUS	RABAIS	MONTANT de L'ENTREPRISE	SOMMES à VALOIR	MONTANT DÉFINITIF par PROJET	MONTANT DÉFINITIF par CHAPITRE
<b>TROCADÉRO</b>							
<b>CHAPITRE III</b>							
ART. 1 <sup>er</sup> .							
Fondations et soubassements (partie centrale)...	330.000 »	283.190 61	augmentation 14 p. 100 39.646 68	322.837 29	46.809 39	369.646 68	
Fondations et soubassements (aile gauche) (ouest)	250.000 »	216.882 47	augmentation 9 50 p. 100 20.603 83	237.486 30	33.117 53	270.603 83	
Fondations et soubassements (aile droite) (est).	340.000 »	299.072 91	augmentation 10 p. 100 29.907 29	328.980 20	40.927 09	369.907 29	
<b>CONSOLIDATION DES CARRIÈRES DU TROCADÉRO</b>							
1 <sup>er</sup> Lot. Pavillon central...	500.000 »	418.500 »	sans rabais	418.500 »	81.500 »	500.000 »	
2 <sup>e</sup> Lot. Aile droite (partie est) .....	80.000 »	55.125 »	sans rabais	55.125 »	24.875 »	80.000 »	
<b>TRAVAUX EN ÉLÉVATION DU TROCADÉRO</b>							
Aile droite.....	500.000 »	466.800 18	sans rabais	466.800 18	33.199 82	500.000 »	
Aile gauche.....	500.000 »	466.800 18	sans rabais	466.800 18	33.199 82	500.000 »	
2 <sup>e</sup> Charpentes en fer des combles du palais du Trocadéro	175.000 »	156.090 »	»	156.090 »	18.910 »	175.000 »	
Maçonneries en élévation de la partie centrale du palais	2.000.000 »	1.814.743 03	»	1.814.743 03	185.256 97	2.000.000 »	
Planchers du 1 <sup>er</sup> étage et pannes des combles des pavillons .....	105.000 »	95.845 »	»	95.845 »	9.155 »	105.000 »	
Perrons de l'aile gauche....	35.000 »	30.904 83	»	30.904 83	4.095 17	35.000 »	
Perrons de l'aile droite....	35.000 »	28.358 35	»	28.358 35	6.641 65	35.000 »	
Fondations des piliers intérieurs et conduites de ventilation de la grande salle	60.000 »	52.804 23	»	52.804 23	7.195 77	60.000 »	
Combles de la partie centrale et divers travaux métalliques.....	560.000 »	514.465 »	»	514.465 »	45.535 »	560.000 »	
<i>A reporter.....</i>	5.470.000 »	4.899.581 79	99.157 80	4.989.739 59	570.418 21	5.360.157 80	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT du PROJET	TRAVAUX PRÉVUS	RABAIS	MONTANT de L'ENTREPRISE	SOMMES à VALOIR	MONTANT DÉFINITIF	
						par PROJET	par CHAPITRE
Report .....	5.470.000 »	4.899.581 79	99.157 80	4.989.739 59	570.418 21	5.560.157 80	
Vitrines du Trocadéro.....	151.350 »	139.850 »	sans rabais	139.850 »	11.500 »	151.350 »	
Ateliers de sculpture et de moulage.....	6.400 »	6.400 »	»	6.400 »	»	6.400 »	
Couverture générale du palais du Trocadéro.....	370.000 »	340.242 03	62.162 22 (rabais)	278.079 81	29.757 97	307.837 78	
Couverture en tuiles émaillées des portiques des ailes du palais.....	90.000 »	83.886 01	»	83.886 01	6.113 99	90.000 »	
Vitrerie des combles du palais du Trocadéro.....	45.000 »	40.171 72	5.061 64 (rabais)	35.110 08	4.828 28	39.938 36	
Maçonnerie en élévation, ravalement, etc.,(partie centrale), marbre du Jura pour marches, paliers, colonnes.	40.000 »	35.150 »	»	35.150 »	4.850 »	40.000 »	
Carrelages mosaïques.....	90.000 »	79.873 90	»	79.873 90	10.126 10	90.000 »	
Dallages en ciment du palais du Trocadéro .....	40.000 »	32.893 33	1.644 67 (rabais)	31.248 66	7.106 67	38.355 33	
Enduits hydrofuges (système Moller).....	6.000 »	4.800 »	»	4.800 »	1.200 »	6.000 »	
Orgue de la salle des Fêtes du palais.....	45.000 »	45.000 »	»	45.000 »	»	45.000 »	
Dallage en asphalte de la terrasse du 2 <sup>e</sup> étage .....	12.000 »	11.000 »	»	11.000 »	1.000 »	12.000 »	
Ventilation de la salle des Fêtes.....	75.000 »	75.000 »	»	75.000 »	»	75.000 »	
Fourniture de pierres pour les statues de la terrasse et des grottes.....	10.000 »	9.100 »	»	9.100 »	900 »	10.000 »	
Statues du Trocadéro.....	113.000 »	113.000 »	»	113.000 »	»	113.000 »	
Chapiteaux des colonnes et pilastres du palais.....	31.500 »	31.500 »	»	31.500 »	»	31.500 »	
Construction des deux grands escaliers du côté de la place du Roi de Rome.....	24.000 »	24.000 »	»	24.000 »	»	24.000 »	
Croisées et châssis en fer des grandes baies du palais..	15.000 »	11.906 18	»	11.906 18	3.093 82	15.000 »	
A reporter.....	6.634.250 »	5 983.354 96	21.289 27	6.005.644 23	650.895 04	6.652.539 27	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT du PROJET	TRAVAUX PRÉVUS	RABAIS	MONTANT de L'ENTREPRISE	SOMMES à VALOIR	MONTANT DÉFINITIF	
						par PROJET	par CHAPITRE
Report.....	6 634.250 »	5.983.354 96	21.289 27	6.004.644 23	650.895 04	6 655.539 27	
Ascenseurs des deux tours du Trocadéro.....	24.000 »	24.000 »	»	24.000 »	»	24.000 »	
Colonnes et arcs en fonte, planchers et combles des grands escaliers, colonnes et planchers des gradins, verrières de la grande salle, etc.....	200.000 »	180.872 25	»	180.872 25	19.127 75	200.000 »	
Menuiserie de baies géminées de l'art rétrospectif.	6.000 »	5.587 12	»	5.587 12	412 88	6.000 »	
Supplément aux entreprises des fondations et soubassement du palais							
1 <sup>o</sup> Partie centrale.....	327.162 71	327.162 71	»	327.162 71	»	327.162 71	
2 <sup>o</sup> Aile droite.....	232.513 70	232.513 70	»	232.513 70	»	232.513 70	
TOTAUX. . .	7.423.926 41	6.753.490 74	21 289 27 Augmentation	6.774 780 01	670.435 67	7.445.215 68	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT du PROJET	TRAVAUX PRÉVUS	RABAIS	MONTANT de L'ENTREPRISE	SOMMES À VALOIR	MONTANT DÉFINITIF	
						par PROJET	par CHAPITRE
ART. 2.							
Travaux préparatoires du Trocadéro .....	60.000 »	55.458 52	»	55.458 52	4.541 48	60.000 »	»
Élargissement du pont d'Iéna et charpentes métalliques (rive droite).....	260.000 »	234.510 »	»	234.510 »	25.490 »	260.000 »	»
Plantations des parcs et jardins.....	40.000 »	34.880 »	9.417 60	25.462 40	5.120 »	30.582 40	
Grande cascade du Trocadéro.	620.000 »	594.010 57	sans rabais	594.010 57	25.989 43	620.000 »	
Fourniture de chariots....	2.400 »	2.400 »	»	2.400 »	»	2.400 »	
Déblais de l'aquarium.....	50.000 »	41.775 »	»	41.775 »	8.225 »	50.000 »	
Construction des chaussées, égouts et terrassements du parc.....	380.000 »	357.589 95	»	357.589 95	22.410 05	380.000 »	
Fournitures de gazon pour les parcs et jardins.....	10.000 »	8.625 »	»	8.625 »	1.375 »	10.000 »	
Rochers et rivières du parc du Trocadéro.....	20.000 »	18.675 »	»	18.675 »	1.325 »	20.000 »	
Fondations et socle des serres du Trocadéro.....	14.000 »	12.042 »	421 47	11.620 53	1.958 »	13.578 53	
Aquarium du Trocadéro....	120.000 »	108.755 39	sans rabais	108.755 39	11.244 61	120.000 »	
Fourniture de terreau et engrais divers.....	15.000 »	13.925 »	1.803 26	12.121 71	1.075 »	13.196 71	
Trompes pour aérer l'eau de l'aquarium .....	6.600 »	6.600 »	sans rabais	6.600 »	»	6.600 »	
Figures et animaux pour la cascade et le bassin.....	62.000 »	62.000 »	»	62.000 »	»	62.000 »	
<b>TOTAUX.....</b>	<b>1.660.000 »</b>	<b>1.551.246 43</b>	<b>11.642 36</b>	<b>1.539.604 07</b>	<b>108.753 57</b>	<b>1.648.357 64</b>	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT	TRAVAUX	RABAIS	MONTANT	SOMMES	MONTANT DÉFINITIF	
	du PROJET	PRÉVUS		de L'ENTREPRISE	à VALOIR	par PROJET	par CHAPITRE
ART. 3.							
Clôtures provisoires et barrières .....	2.000 »	1.725 »	»	1.725 »	275 »	2.000 »	»
TOTAL.....	2.000 »	1.725 »	»	1.725 »	275 »	2.000 »	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT	TRAVAUX	RABAIS	MONTANT	SOMMES	MONTANT DÉFINITIF	
	du PROJET	PRÉVUS	de L'ENTREPRISE	de VALOIR	à PROJET	par PROJET	par CHAPITRE
ART. 4.							
Distribution générale des eaux.....	500.000 »	459.500 »	sans rabais	459.500 »	40 500 »	500.000 »	
TOTAUX.....	500.000 »	459.500 »		459.500 »	40.500 »	500.000 »	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT du PROJET	TRAVAUX PRÉVUS	RABAIS	MONTANT de L'ENTREPRISE	SOMMES à VALOIR	MONTANT DÉFINITIF par PROJET	MONTANT DÉFINITIF par CHAPITRE
ART. 5.							
Tranchées du quai de Billy et maçonneries du pont sur cette tranchée. . . . .	300 000 »	255.418 32	Augmentation. 22.987 65	278.405 97	44.581 68	322.987 65	
Emploi de déblais pour la construction des murs et du pont. . . . .	38.000 »	38.000 »	»	38.000 »	»	38.000 »	
TOTAUX. . . . .	338.000 »	293.418 32	22.987 65	316.405 97	44.581 68	360.987 65	



DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT du PROJET	TRAVAUX PRÉVUS	RABAIS	MONTANT de L'ENTREPRISE	SOMMES à VALOIR	MONTANT DÉFINITIF par PROJET	MONTANT DÉFINITIF par CHAPITRE

## CHAPITRE V

## DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES

## ART. 2.

## TROCADÉRO

Palais algérien du Trocadéro.....	155.000 »	140.239 40	Augmentation. 7.01F 97	147.251 37	14.760 60	162.011 97	
Ossature métallique des annexes du quai de Billy...	170.000 »	155.000 »	»	155.000 »	15.000 »	170.000 »	
Décoration de la porte monumentale du palais algérien.....	13.500 »	13.500 »	»	13.500 »	»	13.500 »	
Arcades en bois tourné et sculpté (tour intérieure du palais Algérien).....	9.000 »	8.040 »	»	8.040 »	960 »	9.000 »	
Fondations du bâtiment de l'Exposition des eaux et forêts.....	13.000 »	11.375 »	»	11.375 »	1.625 »	13.000 »	
 TOTAUX.....	 360.500 »	 328.154 40	 7.011 97	 335.166 37	 32.345 60	 367.511 97	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT du PROJET	TRAVAUX PRÉVUS	RABAIS	MONTANT de L'ENTREPRISE	SOMMES à VALOIR	MONTANT DÉFINITIF						
						par PROJET	par CHAPITRE					
ART. 3.												
CHAMP - DE - MARS												
Fondations du bâtiment de la Ville de Paris.....	35.000 »	31.847 »	»	31.847 »	3.153 »	35.000 »						
Constructions métalliques du même bâtiment.....	430.000 »	406.840 85	»	406.840 85	23.159 15	430.000 »						
Ossature des annexes de la galerie des machines.....	300.000 »	281.120 »	»	281.120 »	18.880 »	300.000 »						
Fondations des mêmes bâtiments .....	21.000 »	18.452 »	645 82	17.806 18	2.548 »	20.354 18						
Location des annexes du quai d'Orsay pour l'agriculture. ....	280.000 »	258.000 »	»	258.000 »	22.000 »	280.000 »						
Supports des transmissions (annexes des galeries des machines). ....	35.000 »	32.282 66	3.551 09	28.731 57	2.717 34	31.448 »						
Annexes de la berge de la Seine.....	250.000 »	239.975 »	»	239.975 »	10.025 »	250.000 »						
TOTAUX. ....	1.351.000 »	1.268.517 51	4.196 91 Augmentation	1.264.320 60	82.482 49	1.346.803 09						

# SERVICE FINANCIER

*MONTANT des crédits ouverts, des dépenses engagées et des paiements effectués à la date du 1<sup>er</sup> novembre 1877.*

	TRAVAUX prévus.	SOMMES à valoir.	TOTAL des dépenses engagées.	MONTANT des paiements effectués.	OBSERVATIONS
CHAP. I <sup>er</sup> . Service général . . .	1.171.622 93	»	1.171.622 93	921.622 93	
— II. Trav. de la Rive gauc.	20.441.248 49	2.128.125 85	22.569.374 34	14.887.447 84	
— III. Id. de la Rive droite	9.054.015 05	864.545 92	9.918.560 97	4.579.296 28	
— IV. Imprévus. . . . .	1.599.486 97	114.828 09	1.714.315 06	294.686 59	
TOTAUX. . . . .	32.266.373 44	3.407.499 86	35.373.873 30	20.683.053 64	

# STRUCTURE FINANCIÈRE

en cours de rédaction dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de finances pour 2018.

1581 pages, 71 tab.

OPÉRATION	TITRE	MONTANT	NATURE	DATE	COMPTES	
					DET	CRÉ
	60 250 150	60 250 174,1			60 250 174,1	
1581 PLANIFICATION	1581 PLANIFICATION				1581 PLANIFICATION	
	60 000 000,0	60 000 000,0			60 000 000,0	
	60 000 000,0	60 000 000,0			60 000 000,0	
	10 000 000,0	10 000 000,0			10 000 000,0	

## BUDGET PRINCIPAL

ETATS DES TRAVAUX DE COMMISSION

1581

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1878

A PARIS

# ANNEXE B

AU

## RAPPORT DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1877

### SECTION FRANÇAISE

#### ÉTATS DES TRAVAUX DES COMITÉS D'ADMISSION

# ÉTAT DES TRAVAUX DE COMITÉS D'ADMISSION

GROUPE	NOMBRE des DEMANDES	NOMBRE DES ADMISSIONS PRONONCÉES	ESPACES ACCORDES	RENONCIATIONS	OBSERVATIONS
<b>Groupe I.</b>					
Oeuvres d'art . . . . .	1.894	432	•	•	
<b>Groupe II.</b>					
Education et enseignement, matériel et procédés des arts libéraux . . . . .	3.975	2.490	6.101 m. *	113	
<b>Groupe III.</b>					
Mobilier et accessoires . . . . .	2.996	2.670	14.349	156	
<b>Groupe IV.</b>					
Tissus, vêtement et accessoires . . . . .	3.586	3.201	14.248	353	
<b>Groupe V.</b>					
Industries extractives. Produits bruts et ouvrés . . . . .	3.638	2.044	2.491	171	
<b>Groupe VI.</b>					
Outilage et procédés de l'exploitation des Mines et de la métallurgie . . . . .	5.443	4.373	38.632	703	
<b>Groupe VII.</b>					
Produits alimentaires . . . . .	3.554	3.289	2.460	188	
<b>Groupe VIII (a).</b>					
Agriculture et pisciculture . . . . .	1.921	1.846	7.357 86	40	
<b>Groupe IX (b).</b>					
Horticulture . . . . .	528	528	»		
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	27.538	20.873	85.638 83	1.724	

(a) Les chiffres cités ne s'appliquent qu'aux classes 76 et 83. Les classes 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84 seront comprises dans l'exposition des animaux vivants, pour lesquelles les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 15 janvier 1878.

(b) Les chiffres du groupe IX ne sont connus exactement que pour la classe 83, les horticulteurs ayant jusqu'au 1<sup>er</sup> mars pour formuler leurs demandes d'admission.

SECTION  
FRANÇAISE

ÉTAT DES TRAVAUX DES COMITÉS D'ADMISSION

GROUPE  
II

CLASSES	NOMBRE des DEMANDES	NOMBRE des ADMISSIONS PRONONCÉES	ESPACES ACQUÉRIS (EN MÈTRES Carrés)	RENONCIATIONS	REFUSÉS réclamants contre LEUR EXCLUSIOn	DEMANDES d'augmentation d'ESPACE	OBSERVATIONS
	6	921	208	184	2	»	
7					1	»	
8	89	70			4		
9	310	283	935m <sup>2</sup> c.		10		
10	493	402	687		16	Entre les mains du Secrétaire de la classe. »	Entre les mains du Secrétaire de la classe. 20
11	446	318	850		28	»	12
12	319	285	595		14	»	»
13	324	256	1020		12	»	45
14	387	333	562		15	»	»
15	327	215	687		7	»	10
16	151	144	765		4	»	»
TOTAUX... .	3.975	2.490	6.101		113		87

Les classes 6, 7 et 8 sont restées en suspens quant à l'organisation et aux plans.

SECTION FRANÇAISE

ÉTAT DES TRAVAUX DES COMITÉS D'ADMISSION

GROUPE III

CLASSES	NOMBRE des DEMANDES	NOMBRE DES ADMISSIONS prononcées	ESPACES ACCORDEÉS (EN MÈTRES CARRÉS)	RENONCIATIONS	REFUSÉS réclamants contre LEUR EXCLUSI-	DEMANDES d'augmentation d'ESPACE	OBSERVATIONS
17	315	192	1.937,50	14	Les dossiers se trouvant entre les mains des membres des Comités, les renseignements n'ont pu être fournis exactement.		
18	306	187	2.187,50	14	Les dossiers se trouvant entre les mains des membres des Comités, les renseignements n'ont pu être fournis exactement.		
19	206	184	1.250	12			
20	329	292	1.500	20			
21	142	142	875	5			
22	64	61	375	1			
23	97	95	250	3			
24	51	42	937	6			
25	193	166	2.375	2			
26	374	483	687	15			
27	387	157	750	3			
28	161	133	375	10			
29	366	284	850	51			
TOTAL	2.996	2.670	14.349 "	156			

SECTION FRANÇAISE

ÉTAT DES TRAVAUX DES COMITÉS D'ADMISSION

GROUPE IV

CLASSES DEMANDES	NOMBRE des DEMANDES	NOMBRE LES ADMISSIONS prononcées	ESPACES (EN MÈTRES CARRÉS)	RENONCIATIONS	REFUSÉS réclamants contre	DEMANDES d'augmentation d'ESPACE	OBSERVATIONS
					LETTR EXCLUSION		
30	350	310	1.750m <sup>2</sup>	25	Les dossiers se trouvant entre les mains des membres des Comités, les renseignements n'ont pu être fournis exactement.	Les dossiers se trouvant entre les mains des membres des Comités, les renseignements n'ont pu être fournis exactement.	
31	156	155	1.250	28			
32	190	204	1.625	5			
33	307	280	1.250	12			
34	297	260	2.000	25			
35	28	27	375	1			
36	276	254	1.900	34			
37	468	456	1.187	74			
38	768	576	1.875	48			
39	392	312	681	69			
40-68	144	131	375	3			
41	95	85	457				
42	188	151	437	9			
TOTAL	3.580	3.201	14.248	353			

SECTION  
FRANÇAISE

ÉTAT DES TRAVAUX DES  
COMITÉS D'ADMISSION

GROUPE

CLASSES	NOMBRE des DEMANDES	NOMBRE DES ADMISSEIONS prononcées	ESPACES ACCORDÉS (EN MÈTRES CARRÉS)	RENOVATIONS	REFUSÉS réclamants	DEMANDES contre LEUR EXCLUSION	V
							OBSERVATIONS
43	1031	732	960m. c.	51	16	81	
44	241	113	229	14	5	1	
45	131	109	280	23	0	10	
46	352	216	146	28	3	4	
47	1.227	526	312	18	26	17	
48	120	112	187	7	1	56	
49	405	236	377	30	37	12	
TOTAUX,...	3.638	2.044	2.491	171	88	201	

# SECTION FRANÇAISE

**AU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE - 1877**

## ÉTAT DES TRAVAUX

VI

CLASSES	NOMBRE des demandes	ESPACES demandés (EN MÈTRES CARRÉS)	NOMBRE des ADMISSIONS	ANNULATIONS		NOMBRE ESPACES accordés (EN MÈTRES CARRÉS)	DEMANDES d'augmentation	NOMBRE de DEMANDES NÉUTRES	GROUPE		RÉFUSÉS	DEMANDES tardives	EMPLACEMENT	OBSERVATIONS
				3	4				5	6				
50	226	2.314	152	16	9	127	1.100	8	11	0	0	11	Palais,	Plans remis.
51	694	35.000	223	18	0	205	330	25	32	4	59	Annexe.	Plans remis. — La différence entre 694 et 314 représente les doubles emplois et les déclassements, en grande majorité pour la classe 76.	
52	682	8.932	467	65	0	402	2.491	79	65	22	27	Palais-annexe.	Plans remis.	
53	308	4.107	226	29	18	179	1.410	17	13	2	1	Palais.	Plans remis.	
54	1.008	18.500	504	24	0	480	5.511	45	263	0	0	7	Palais-annexe.	Le plan sera remis le 10 novembre.
55	304	5.800	453	12	0	141	1.664	23	48	7	9	Palais.	Plans remis.	
56	153	2.155	3.452	269	45	0	223	2.850	33	11	1	5	d°	d°
57	162	3.452		269	45	0	223	2.850	33	11	1	5	Palais-annexe.	Plans remis.
58	201	2.122	106	10	3	93	618	15	28	11	15	Palais-annexe.	Le plan sera remis le 10 novembre.	
59	183	3.127	136	8	1	127	1.018	7	11	2	16	Palais.	Plans remis.	
60	246	5.325	162	12	0	150	1.750	15	41	27	5	d°	d°	Plans remis.
61	227	1.483	153	10	0	143	518	7	15	0	11	*	d°	d°
62	417	6.748	204	7	0	197	3.798	9	90	5	20	Annexe, quai de Billy et Parc.	Le plan sera remis le 10 novembre.	
63	125	2.352	108	3	0	105	492	17*	0	2	9	Annexe.	Plans remis.	
64	268	5.100	188	10	0	178	5.120	17	41	0	89	Annexe, quai de Billy, Parc du Trocadéro.	Le Comité n'a pas encore pu statuer sur un certain nombre d'exposants qui doivent être placés dans le Parc.	
65	133	715	115	4	0	111	672	5	7	2	35	Berge.	Le plan sera remis le 15 novembre.	
66	1.343	24.000	985	74	0	911	6.560	207	0	*	*	La classe 68, très-réduite par suite des éliminations opérées par la Commission nommée <i>ad hoc</i> , est passée dans le 4 <sup>e</sup> Groupe, à côté de la classe 40.	Plans remis.	
67	253	.125	222	25	0	197	2.730	18	27	91	341			
68	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	703			
TOTALS	7.023	139.958	4.373	373	31	3.960	38.632	547						

\* La presque totalité des réclamations portées aux colonnes 9 et 11 ont été examinées par les Comités, qui y ont fait droit dans la

SECTION  
1819

ÉTAT DES TRAVAUX DES COMITÉS D'ADMISSION

GROUPE  
VII

CLASSES	NOMBRE des DEMANDES	NOMBRE DES ADMISISSIONS prononcées	ESPACES ACCORDEES	REFUSÉS réclamants contre LEUR EXCLUSION	REXONNATIONS	DEMANDES d'augmentation d'espace	OBSERVATIONS
69	366	361	540m. c.	52	7		
70	107	106	120	15		Néant.	
71	330	325	300	40	11		
72-73	298	295	240	21	3		
74	736	524	480	22	27		
75	1.717	1.678	780	38	61		
<hr/>		<hr/>		<hr/>		<hr/>	
TOTAUX	3.554	3.289	2.460	188	109		

Ces réclamations  
sont entre les mains  
des Secrétaires.

RÉSERVÉ  
AU CNAM



PARIS. — TYPOGRAPHIE TOLMER ET ISIDOR JOSEPH,  
rue du Four-Saint-Germain, 43.

t.  
6.





